R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
DOTATIONS
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

POUVOIRS PUBLICS

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation pour l'année en cours (LFI 2017) et l'année considérée (PLF 2018).

La loi organique ne prévoit pas de projet annuel de performances à l'appui de la présentation des dotations.

Le présent document regroupe les éléments relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

TABLE DES MATIÈRES

Mission

POUVOIRS PUBLICS 7

Récapitulation des crédits 8

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE 11

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 19

Assemblée nationale 22

Sénat 31

La Chaîne parlementaire 42

CONSEIL CONSTITUTIONNEL 45

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE 47

MISSION

POUVOIRS PUBLICS

Récapitulation des crédits 8

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET ACTION

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de la dotation et de l'action	Ouvertes en LFI pour 2017	Demandées pour 2018	FDC et ADP attendus en 2018	Ouverts en LFI pour 2017	Demandés pour 2018	FDC et ADP attendus en 2018
501 – **Présidence de la République**	100 000 000	103 000 000		100 000 000	103 000 000	
01 – Présidence de la République	100 000 000	103 000 000		100 000 000	103 000 000	
511 – **Assemblée nationale**	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
01 – Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
521 – **Sénat**	323 584 600	323 584 600		323 584 600	323 584 600	
01 – Sénat	311 627 700	311 627 700		311 627 700	311 627 700	
02 – Jardin du Luxembourg	11 956 900	11 956 900		11 956 900	11 956 900	
03 – Musée du Luxembourg						
541 – **La Chaîne parlementaire**	34 887 162	34 687 162		34 887 162	34 687 162	
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162	16 641 162		16 641 162	16 641 162	
02 – Public Sénat	18 246 000	18 046 000		18 246 000	18 046 000	
542 – **Indemnités des représentants français au Parlement européen**	0	0		0	0	
01 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
531 – **Conseil constitutionnel**	13 696 974	11 719 229		13 696 974	11 719 229	
01 – Conseil constitutionnel	13 696 974	11 719 229		13 696 974	11 719 229	
532 – **Haute Cour**	0	0		0	0	
01 – Haute Cour	0	0		0	0	
533 – **Cour de justice de la République**	861 500	861 500		861 500	861 500	
01 – Cour de justice de la République	861 500	861 500		861 500	861 500	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de la dotation et du titre	Ouvertes en LFI pour 2017	Demandées pour 2018	FDC et ADP attendus en 2018	Ouverts en LFI pour 2017	Demandés pour 2018	FDC et ADP attendus en 2018
501 / Présidence de la République	100 000 000	103 000 000		100 000 000	103 000 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	100 000 000	103 000 000		100 000 000	103 000 000	
511 / Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
521 / Sénat	323 584 600	323 584 600		323 584 600	323 584 600	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	323 584 600	323 584 600		323 584 600	323 584 600	
541 / La Chaîne parlementaire	34 887 162	34 687 162		34 887 162	34 687 162	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	34 887 162	34 687 162		34 887 162	34 687 162	
542 / Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0	0		0	0	
531 / Conseil constitutionnel	13 696 974	11 719 229		13 696 974	11 719 229	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	13 696 974	11 719 229		13 696 974	11 719 229	
532 / Haute Cour	0	0		0	0	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0	0		0	0	
533 / Cour de justice de la République	861 500	861 500		861 500	861 500	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	861 500	861 500		861 500	861 500	
Total pour la mission	**990 920 236**	**991 742 491**		**990 920 236**	**991 742 491**	
dont :						
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	990 920 236	991 742 491		990 920 236	991 742 491	

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Les dispositions de l'article 115 de la loi n °2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002 prévoient que la présidence de la République produit un document budgétaire destiné à l'information du Parlement.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

La Présidence de la République applique depuis le 1er janvier 2017 un règlement budgétaire et comptable, signé le 29 novembre 2016 qui reprend en grande partie les normes applicables à la gestion publique et notamment les dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document fixe désormais un cadre budgétaire et comptable formalisé tout en préservant le principe général d'autonomie financière des pouvoirs publics constitutionnels rappelé par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 25 juillet 2001.

En conséquence, la présentation du budget évolue en déclinant les crédits sous la forme d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Cette nouvelle présentation qui s'appuie sur la destination de la dépense se décline en deux axes :

- l'action présidentielle qui regroupe les crédits permettant d'assurer les fonctions de représentation ainsi que les missions militaires et diplomatiques attachées au Chef de l'État : déplacements internationaux et nationaux, organisation des réceptions au Palais de l'Élysée ;
- l'administration de la présidence : ressources humaines et administration générale, gestion immobilière, moyens généraux, télécommunications et informatique, sécurité, action sociale.

Une nomenclature budgétaire et comptable a été également mise en place à la même date, qui est proche du plan comptable de l'État.

Si la dotation de l'État a pu être ramenée de 109 M€ en 2012 à 100 M€ dès 2014, les nouveaux paramètres de l'action présidentielle et des conditions de son exercice imposent en 2018 une mise à niveau des équipements destinés à assurer la sécurité des personnes et des biens.

D'une façon générale, les efforts qui sont demandés tant en matière de sécurité des personnes et des biens que de sécurisation des infrastructures informatiques et de télécommunication ou encore de déploiement de moyens nouveaux (applications, télécommunication, matériels, etc.) rendent nécessaire un renforcement des moyens de fonctionnement et d'investissement.

Les prévisions budgétaires 2018 s'appuient sur des hypothèses conjuguant, d'une part, un niveau soutenu d'activités et, d'autre part, la poursuite d'une gestion stricte des dépenses. Les crédits nécessaires dont le détail vous est présenté ci-après ont été évalués à 104,2 M€ dont 1,2 M€ peuvent être financés sur les recettes propres de l'Élysée. En conséquence, le montant de la dotation demandée est porté à 103 M€.

DEPENSES	Budget 2017 (1)	BUDGET 2018		Part dans le budget	
		AE	CP	AE	CP
1. Personnels	**67 500 000**	**69 100 000**	**69 100 000**	**66,31 %**	**66,24 %**
Mis à disposition	*56 400 000*	*56 700 000*	*56 700 000*		
Contractuels	*11 100 000*	*12 400 000*	*12 400 000*		
2. Fonctionnement	**14 450 000**	**15 000 000**	**15 000 000**	**14,40 %**	**14,38 %**
Action présidentielle	**3 010 800**	**3 055 000**	**3 055 000**		
Activité diplomatique	*1 338 200*	*1 305 000*	*1 305 000*		
Action hors diplomatie en métropole et outre-mer	*1 672 600*	*1 750 000*	*1 750 000*		
Administration de la présidence	**11 439 200**	**11 945 000**	**11 945 000**		
Ressources humaines et administration générale	*1 498 960*	*1 550 000*	*1 550 000*		
Moyens généraux	*2 554 720*	*2 660 000*	*2 660 000*		
Gestion immobilière	*3 258 100*	*3 383 000*	*3 383 000*		
Télécommunications, informatique et numérique	*3 207 450*	*3 220 000*	*3 220 000*		
Sécurité	*122 000*	*230 000*	*230 000*		
Action sociale	*797 970*	*802 000*	*802 000*		
3. Déplacements présidentiels	**14 300 000**	**14 300 000**	**14 300 000**	**13,72 %**	**13,71 %**
Déplacements diplomatiques	*5 415 000*	*5 436 000*	*5 436 000*		
Déplacements hors action diplomatique	*2 226 000*	*2 935 000*	*2 935 000*		
Avions ETEC	*6 659 000*	*5 929 000*	*5 929 000*		
4. Investissement	**4 000 000**	**5 800 000**	**5 910 000**	**5,57 %**	**5,67 %**
TOTAL	**100 250 000**	**104 200 000**	**104 310 000**	**100,00 %**	**100,00 %**

(1) hors dépenses calculées

RECETTES	Budget 2017 (2)	Budget 2018
Dotation loi de finances	**100 000 000**	**103 000 000**
Produits propres	**1 200 000**	**1 200 000**
Intérêts du compte de dépôt		
Recettes du restaurant	*610 000*	*610 000*
Produits locatifs des logements	*250 000*	*170 000*
Participations des parents aux frais de la crèche	*70 000*	*70 000*
Vente de produits	*50 000*	*70 000*
Remboursement de plateaux repas	*30 000*	*30 000*
Ventes de véhicules	*10 000*	*30 000*
Autres produits	*180 000*	*220 000*
TOTAL	***101 200 000***	***104 200 000***

(2) Hors recettes calculées

DEPENSES

Les dépenses sont ventilées en quatre grandes catégories :

	AE	CP
1- Personnels	66,31 %	66,24 %
2- Fonctionnement	14,40 %	14,38 %
3- Déplacements présidentiels	13,72 %	13,71 %
4- Investissement	5,57 %	5,67 %

DÉPENSES DE PERSONNEL (69 100 000 €)

Les charges de personnels représentent 66,31 % du budget (64,6 % en LFI 2017).

Les agents de la présidence de la République exercent leurs missions dans les domaines de la sécurité, principalement assurée par des personnels militaires et de police (39 % des effectifs de la présidence), l'intendance (notamment la restauration et les réceptions), la réponse aux courriers adressés au Président par les citoyens, l'entretien des bâtiments, la gestion administrative et l'ensemble des fonctions support.

Ces personnels sont pour leur grande majorité (82 %) mis à disposition par les ministères, des collectivités locales et des organismes publics contre remboursement. 18 % sont des agents contractuels recrutés et rémunérés directement par la présidence de la République. Ces emplois correspondent essentiellement aux conseillers et collaborateurs du Président de la République et à des fonctions spécifiques liées à la restauration et au service du Chef de l'État.

À fin 2016, l'effectif global de la présidence de la République était de 792 équivalents temps plein (ETP) : 656 agents mis à disposition et 136 contractuels.

Pour 2018, la progression des frais de personnels s'élève à 2,3 %. Comme pour l'ensemble des autres dépenses de l'Élysée en 2018, la progression des dépenses se justifie par le renforcement des effectifs de sécurité autour du Chef de l'État. C'est ainsi que les effectifs du GSPR ont été majorés de 14 ETP.

Par ailleurs, conformément aux conclusions de l'audit de l'ANSSI, les effectifs du service chargé des télécommunications et de l'informatique ont été renforcés dès 2017 avec la création d'une cellule de sécurité opérationnelle auprès du chef de service et le renforcement des équipes d'administration. Le plein effet de l'évolution des effectifs du STI au second semestre 2017 se produira en 2018.

En outre, comme l'indique la charte de la transparence relative au conjoint du Chef de l'État, son épouse, pour exercer ses missions dispose de 2 collaborateurs et d'un secrétariat pris sur l'effectif de la Présidence.

FONCTIONNEMENT (15 000 000 €)

Les dépenses de fonctionnement courant représentent près de 14,40 % du budget. Leur part dans le budget diminue par rapport à l'an dernier car les provisions aux amortissements ne sont plus comptabilisées comme des charges budgétaires.
Ces dépenses présentées par destination regroupent essentiellement deux catégories de dépenses :

1- Les dépenses rattachées à l'action présidentielle :

- les réceptions organisées au palais de l'Élysée dans le cadre de l'activité diplomatique et nationale du Président de la République notamment lors de l'accueil au palais de l'Élysée, des hautes personnalités, françaises et étrangères, reçues par le chef de l'État, à l'occasion d'entretiens, de réunions au sommet, de déjeuners et de dîners, et lors de cérémonies officielles : remise de décorations ; présentation des lettres de créance d'ambassadeurs étrangers accrédités en France ; cérémonies de vœux, ...

2- Les dépenses rattachées à l'administration de la présidence :

- les frais inhérents au fonctionnement de chaque service : fournitures, ameublement, frais postaux, abonnements, documentation, heures supplémentaires ;
- la gestion immobilière : les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul) et l'entretien des bâtiments, les impôts et taxes ;
- les frais de télécommunications, les installations informatiques ;
- la sécurité des personnes et des biens ;
- l'action sociale : le restaurant, la crèche, le spectacle de fin d'année.

Fonctionnement	LFI 2017	LFI 2018	Evol 2018/2017
Action présidentielle	**3 010 800**	**3 055 000**	**1,47 %**
Fonctionnement lié à l'activité diplomatique	1 338 200	1 305 000	-2,48 %
Fonctionnement hors activité diplomatique (en métropole et outre-mer)	1 672 600	1 750 000	4,63 %
Administration de la Présidence (hors salaires)	**11 439 200**	**11 945 000**	**4,42 %**
Ressources humaines et administration générale (hors salaires)	1 498 960	1 550 000	3,41 %
Moyens généraux	2 554 720	2 660 000	4,12 %
Patrimoine – Gestion immobilière	3 258 100	3 383 000	3,83 %
Système d'information et télécommunications et numérique	3 207 450	3 320 000	3,51 %
Sécurité	122 000	230 000	88,52 %
Action sociale	797 970	802 000	0,51 %
TOTAL	**14 450 000**	**15 000 000**	**3,81 %**

Depuis 2012, les dépenses de fonctionnement (hors amortissements) ont sensiblement décru (-3 M€ de 2012 à 2016, soit -17 %) en raison des multiples actions conduites pour réduire la dépense : réduction du « train de vie », contrôle de gestion, mises en concurrence, optimisation des achats et de la logistique des services.

En 2018, plusieurs facteurs concourent à une augmentation des dépenses de fonctionnement :

- Le renforcement des effectifs à la présidence (GSPR) et l'installation de nouvelles entités (CNRLT) avec une majoration « mécanique » des frais d'équipements et de maintenance ou encore du coût des télécommunications ;
- Dans le domaine informatique, l'élargissement du périmètre d'intervention du STI (deux infrastructures informatiques à maintenir depuis l'ouverture opérationnelle du Data Centre et l'objectif de mise en œuvre en 2018 d'un plan de reprise d'activité destiné à assurer la continuité des applications en cas de crise grave) ;
- L'accroissement de l'activité au sein du palais, y compris au service de la correspondance présidentielle ;
- Le renforcement des dispositifs de sécurité : le contexte caractérisé par un état de vigilance maximal requiert un accroissement des moyens de contrôle et de prévention des risques à la présidence de la République. Ce renforcement concerne les moyens du GSPR et du commandement militaire.

La capacité opérationnelle du GSPR sera portée au plus haut degré, dans un contexte sécuritaire où les menaces sont très élevées depuis 2015. Dès 2017, le GSPR renouvellera son parc radio, les moyens de dépoussiérage et certains équipements individuels d'entraînement et de protection.

Le commandement militaire majore quant à lui les crédits de fonctionnement nécessaires à l'achat de petits matériels de sécurité, à la maintenance des nouveaux matériels de contrôle et de détection ou à la formation de ses personnels aux situations de crise.

Toutefois, d'autres facteurs induisent des baisses de dépenses et permettent de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement (+3,8 % en 2018). Une baisse de certaines dépenses de fonctionnement est notamment attendue avec :

- la renégociation de marchés ayant pour objet la billetterie aérienne, le nettoyage des locaux, la blanchisserie, l'assistance téléphonique, les solutions d'impression ou l'achat de la presse ;
- la prise en charge par le SGDSN des liaisons d'État (240 k€ annuels) qui permet de compenser l'augmentation des frais de téléphonie fixe et mobile ;
- une meilleure gestion de la presse papier et numérique et des abonnements à des fils d'information.

Pour mémoire, les dépenses prévisionnelles d'amortissement s'élèvent à 4,3 M€.

DÉPLACEMENTS PRÉSIDENTIELS (14 300 000 €)

La part des déplacements dans le budget global (hors charges calculées) a considérablement diminué en LFI : elle représentait 18,3 % en LFI 2012 (19,4 M€) et ne représente plus que 13,9 % en PLF 2018 (14,3 M€). Il est toutefois rappelé que l'exécution 2016 a dépassé le budget prévisionnel pour atteindre un niveau de dépenses de 17,6 M€.

Dans ce domaine privilégié de l'action du Président de la République, l'évaluation des besoins reste prudentielle en début de mandat et retient l'hypothèse d'une stabilisation des crédits au niveau du PLF 2017. La répartition entre déplacements liés à l'activité diplomatique, déplacements hors activité diplomatique en France et remboursement des frais de transport à l'ETEC évolue toutefois par rapport au PLF 2017, avec l'objectif dès 2017 de réduire le coût lié à l'utilisation des avions de l'ETEC. Les économies réalisées sur ce poste de dépense permettraient de majorer les crédits liés aux déplacements en France.

	LFI 2016	Exécution 2016	PLF 2017	PLF 2018	Evolution en % 2017/2018
Déplacements	**14 300 000**	**17 619 424,45**	**14 300 000**	**14 300 000**	**0,00 %**
Diplomatiques	*5 415 000*	*7 191 462,56*	*5 415 000*	*5 436 000*	0,39 %
Hors diplomatiques	*2 226 000*	*2 674 593,86*	*2 226 000*	*2 935 000*	31,85 %
Avions ETEC	*6 659 000*	*7 753 368,03*	*6 659 000*	*5 929 000*	-10,96 %

Le pilotage du budget consacré aux déplacements sera accru afin de garantir l'emploi économe des crédits nécessaires à l'organisation des déplacements du Chef de l'État avec la définition des coûts moyens et le développement d'une comptabilité analytique de nature à rationaliser et optimiser les dépenses.

Bien entendu, les crédits affectés aux déplacements présidentiels pourraient évoluer en cours d'exercice en fonction de l'agenda politique et diplomatique du Chef de l'État.

INVESTISSEMENT (5 800 000 € EN AE, 5 910 000 € EN CP)

La dotation consacrée aux investissements s'établit à 5,8 M€ en AE et 5,9 M€ en CP soit une augmentation de 45 % en AE et 47,5 % en CP, répondant aux besoins de modernisation des équipements avec pour limite la capacité de financement de la présidence. Pour mémoire, cette dotation s'élevait à 4 M€ en LFI 2014 et 2015 ; 4,1 M€ en LFI 2016 et 4 M€ en LFI 2017.

Cette dotation recouvre deux catégories de dépenses :

1 - Les besoins récurrents des services pour 1,64 M€ (1,4 M€ en 2017)

Ce poste de dépenses regroupe le renouvellement habituel des différents équipements.

Les moyens généraux mobiliseront 493 k€ pour le renouvellement des équipements dont les deux tiers seront consacrés au parc auto avec l'achat de 4 Clio, de 3 K-zéro Peugeot pour le transport des personnalités dans les cortèges, d'une fourgonnette, de six zoé, d'une station de lavage et d'un scooter auxquels s'ajoutent divers matériels comme des armoires fortes ou de l'électroménager.

Dans le domaine de la gestion immobilière, 256 k€ seront consacrés aux travaux récurrents de remise en état des bureaux et des locaux techniques (106 k€) et au remplacement des matériels dans le cadre de la maintenance curative (150 k€).

Les télécommunications, l'informatique, les moyens audiovisuels de communication capteront 666 k€ : matériels, logiciels, licences pour 600 k€ ; audiovisuel 66 k€.

Dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens, le renouvellement des équipements est programmé sur la durée du mandat : en 2018, il concernera la mise à niveau de l'équipement radio et de géolocalisation (75 k€) et l'acquisition de matériels mobiles de protection périmétrique (82 k€).

Enfin, 50 k€ seront affectés au mobilier de réception et à l'achat de hampes de drapeau, les achats programmés en 2017 n'ayant pu être effectués, et 16 k€ de petits matériels divers (médical, sport).

2 - Les projets ciblés (4,1 M€ en AE, 4,2 M€ en CP) concerneront principalement en 2018 :

- La gestion immobilière qui totalisera 1,435 M€ avec, d'une part, les travaux de mise aux normes (220 k€) et, d'autre part, les installations et aménagements divers (1,215 M€).

Les opérations de mise aux normes répondent à des obligations réglementaires ou de mise en sûreté des installations en place : il en est ainsi du remplacement des armoires électriques et du dispositif de gestion centralisée de distribution électrique des bâtiments qui avec d'autres opérations mobiliseront 160 k€. Sont également programmés en 2018 des travaux de désamiantage et l'amélioration de l'aéraulique du restaurant.

Différents projets d'installations ou d'aménagements sont inscrits au programme 2018 : le lancement d'une étude sur la production de chaleur (100 k€), l'aménagement de la salle de presse (215 k€), le déplacement des locaux de l'antenne des transmissions (450 k€) ou encore différents travaux de rénovation au sein des résidences présidentielles (150 k€).

- Les télécommunications et l'informatique (1,835 M€) : dans ce domaine, les crédits 2018 permettront de poursuivre la réalisation des projets de modernisation et de sécurisation de la transmission et de l'archivage des données.

Le projet Data Centre demande des investissements complémentaires pour répondre aux recommandations de l'audit de l'ANSSI avec la mise en place d'une infrastructure de sauvegarde qui permettra d'assurer, en cas de crise majeure ou importante affectant le centre informatique, la reconstruction de son infrastructure et la remise en route des applications supportant l'activité (250 k€), la modernisation des switchs (100 k€), l'équipement des salles informatiques du palais (100 k€).

Le projet ciblé lié au plan de protection contre les inondations est prolongé pour un montant de 100 k€, permettant d'envisager différentes phases d'installation planifiées par l'état-major militaire.

Des crédits à hauteur de 750 k€ ont été mobilisés en 2017 en cours d'année pour réaliser une vaste opération de modernisation du câblage informatique de la présidence de la République (hôtel d'Évreux et rue de l'Élysée). Ces travaux de modernisation étaient nécessaires pour accueillir la téléphonie sécurisée déployée par l'ANSSI, résorber la vétusté des câblages, rationaliser et sécuriser les locaux techniques accueillant les équipements réseaux. Une enveloppe de 500 K€ permettra en 2018 de couvrir la fin de ces travaux (sécurisation des locaux techniques) et d'entreprendre le câblage de l'hôtel de Marigny.

Dans le domaine des télécommunications, un crédit de 250 k€ est affecté à la sécurisation des liaisons entre la téléphonie mobile et téléphonie fixe.

- La sécurité (775 k€ en AE, 885 k€ en CP)

L'ensemble des dépenses prévisionnelles d'investissement vise à maintenir ou à augmenter la capacité de protection des personnes et des différents sites de la présidence de la République.

Des crédits seront affectés au blindage des véhicules d'escorte (30 k€) et à l'acquisition de nouveaux matériels de détection : un appareil de radiographie pour détecter des risques à l'intérieur des structures (véhicules, chargements…) 150 k€, et un contrôle X pour l'accès au palais 110 k€.

La sécurisation des locaux techniques informatiques mobilisera 250 k€.

La mise à niveau du parc de vidéo surveillance est programmé sur trois ans (135 k€ en AE, 45 k€ en CP) ainsi que l'éclairage du parc (100 k€).

Enfin, le projet de budget prévoit 200 k€ en CP pour assurer les derniers paiements des travaux engagés au dernier trimestre 2017 pour l'accueil du CNRLT à Marigny.

- D'autres actions ciblées concernent le mobilier audiovisuel, la sécurité et la santé au travail ainsi que la crèche (117 k€).

RECETTES

Les recettes prévisionnelles de la présidence de la République s'élèvent à 104,2 M€, dont 103 M€ au titre de la dotation inscrite au budget général de l'État.

Les recettes propres restent évaluées à 1 200 000 € pour 2018, conformément aux exercices précédents. Elles comprennent :

- les recettes du restaurant de l'Élysée et le remboursement des plateaux repas pour 0,64 M€ ;
- le produit des charges et loyers des logements occupés par les personnels de la présidence de la République, pour un montant de 0,17 M€ ;
- les autres recettes essentiellement liées aux remboursements des participants aux voyages officiels et des frais avancés pour le compte du Coordonnateur National du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme, aux contributions parentales à la crèche et aux ventes de véhicules par le service des domaines pour 0,39 M€.

Pour mémoire, les recettes calculées représentent 4 300 000 € et concernent :

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour 4,25 M€. Elle enregistre comptablement l'amortissement des subventions d'investissements versées par l'État ;
- pour la cinquième année consécutive, un dernier prélèvement de 50 630 € sur les 250 630 € de produit de la vente de vins 2013 affecté au renouvellement d'une partie de la cave.

Les exigences nouvelles de l'action présidentielle, en termes de sécurité et d'organisation, conduisent à une majoration des dépenses qui nécessite de porter à 103 M€ le montant de la dotation inscrite en loi de finances.

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Les Questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, réunis le 26 juillet 2017 en Commission commune, sous la présidence de M. Christian Babusiaux, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, ont arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires et des chaînes parlementaires à inscrire dans le projet de loi de finances pour 2018, respectivement à :

- 517 890 000 € pour l'Assemblée nationale et 16 641 162 € pour la société de programme « La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale » (LCP-AN) ;
- 323 584 600 € pour les trois actions de la mission Sénat (Sénat, Jardin et Musée du Luxembourg) et 18 046 000 € pour la société de programme « Public Sénat ».

MÉTHODES BUDGÉTAIRES

Les crédits des Assemblées parlementaires sont répartis au sein de la mission « Pouvoirs publics » en trois dotations, au sens de l'article 7 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances :

- dotation « Assemblée nationale » ;
- dotation « Sénat », comportant elle-même trois actions (Sénat, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg) ;
- dotation « La Chaîne parlementaire », comportant elle-même deux actions (LCP-AN et Public Sénat).

La Commission a disposé des comptes des deux Assemblées parlementaires portant sur l'exercice 2016, qui ont fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes en vue de leur certification, conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale, d'une part, et par le Premier président de la Cour, d'autre part. Ces audits ont conduit à une certification sans réserves des comptes 2016 des deux Assemblées.

Le budget de l'Assemblée nationale comprend l'ensemble des ressources et des charges résultant de son activité. Il intègre notamment les contributions (part patronale des cotisations) et subventions versées à la caisse de pensions des anciens députés, à la caisse de retraite du personnel, au fonds de sécurité sociale des députés et au fonds de sécurité sociale du personnel, qui font l'objet de comptabilités annexes.

Le budget du Sénat comprend également l'ensemble des ressources et des charges résultant de son activité. Ses relations avec ses régimes de protection sociale n'y sont individualisées qu'au titre des contributions (la part patronale des cotisations) qu'il leur verse. La gestion de ces régimes - la Caisse de retraite des anciens sénateurs (CRAS), la Caisse de retraite des personnels du Sénat (CRPS), la caisse de sécurité sociale des sénateurs (CSSS) et la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat (CSSPS) fait l'objet de comptabilités annexes.

Le budget du Sénat s'inscrit dans un cadre pluriannuel triennal.

Les budgets des Assemblées ne comprennent pas, en ressources, les prévisions de produits financiers résultant du placement de la trésorerie et des disponibilités. Le montant de ces produits figure dans leurs comptes de résultat, soumis à certification et publiés.

Les nomenclatures budgétaires (contenu des différentes lignes de compte) peuvent différer de celles utilisées dans la comptabilité budgétaire de l'État et ne pas être identiques entre les deux Assemblées.

S'agissant des dotations destinées aux deux chaînes télévisuelles La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) et Public Sénat, en application de l'article 45-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, « *chaque société de programme conclut annuellement avec l'Assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette Assemblée* ».

Dans les faits, les crédits destinés aux deux chaînes font aujourd'hui l'objet, en loi de finances, d'une dotation distincte des dotations affectées à chaque assemblée. Les dotations au titre des chaînes sont cependant bien versées par l'État à chacune des assemblées. Leur reversement aux chaînes est ensuite inscrit en charges dans les comptes des assemblées.

Les deux Assemblées connaissent en 2017 un renouvellement de leurs membres, complet pour l'Assemblée nationale, et de moitié pour le Sénat. Ce renouvellement engendre des charges supplémentaires. En revanche, 2018 sera une année de retour à une activité courante.

Pour cette année 2018, les deux Assemblées ont décidé, pour la sixième année consécutive, de reconduire leurs demandes de crédits aux mêmes montants en euros courants que ceux affectés pour l'année précédente. Cette stabilisation correspond à une réduction en euros constants (le maintien en valeur nominale correspond à une diminution en termes réels de 5,8 % entre 2012 et 2018[1]).

Elles ont également choisi, comme lors des exercices antérieurs, d'effectuer des prélèvements sur leurs disponibilités pour financer une partie de leurs dépenses, notamment celles relatives aux investissements.

[1] Sur la base de l'inflation constatée par l'INSEE pour les années 2012 à 2016 et des prévisions du gouvernement figurant dans le programme de stabilité pour 2017 (+1,0 %) et 2018 (+1,1 %). L'inflation constatée en 2016 (0,2 %) a été conforme à la prévision initiale (0,2 %).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le budget de l'Assemblée nationale pour 2018 prévoit un total des dépenses de 550 062 839 €, en baisse de 34 699 559 € (-5,9 %) par rapport au budget pour 2017.

En effet l'exercice 2017, année de renouvellement général des 577 députés, comporte des charges supplémentaires à ce titre[2], en fonctionnement et en investissement. Leur coût avait été évalué en prévisionnel à un total pour les deux sections de 37 793 502 €, soit 6,9 % du budget total pour 2017, évaluation faite sur la base d'un taux de renouvellement des députés fixé de manière conventionnelle à 50 %[3], qui a été en réalité dépassé. 145 députés sortants ont été réélus en juin 2017, soit un taux de renouvellement de près de 75 %.

Parallèlement, le budget d'investissement a connu un quasi-doublement en 2017, à 35 114 300 €, pour financer un programme de travaux immobiliers de grande ampleur en 2017, mettant à profit la période au cours de laquelle l'Assemblée nationale n'a pas siégé à temps plein en raison de la campagne électorale.

Le retour en 2018 à une année de fonctionnement normal devrait donc voir disparaître l'impact de ces deux facteurs et le budget proposé pour 2018 en tient compte.

Toutefois, s'il est inférieur de 5,93 % au budget 2017, il est en hausse de 13 343 921 € par rapport au budget 2016 (+2,5 %) et de 25 795 619 € (+4,9 %) par rapport au réalisé de 2016[4], 2016 étant la dernière année comparable. Il convient par ailleurs de tenir compte des prévisions d'inflation pour 2018. L'Assemblée retient conventionnellement l'hypothèse figurant dans les programmes de stabilité transmis par le gouvernement à la Commission européenne, soit 1 % pour 2017 et 1,1 % pour 2018.

Les charges de la section de fonctionnement, constituant la majeure partie des dépenses (un peu plus de 95 % du total des dépenses) sont prévues pour 523 434 839 € soit une baisse de 26 213 259 € (-4,77 %) par rapport au budget de 2017 et une hausse de 17 206 665 € (+3,4 %) par rapport au réalisé de 2016.

Les charges regroupées dans la section d'investissement (4,8 % du total des dépenses) sont prévues pour un montant de 26 628 000 €, en baisse de 8 486 300 € (-24,2 %) par rapport au budget 2017 mais en hausse de 8 588 954 € (+47,6 %) par rapport aux dépenses d'investissement constatées en 2016.

Ces dépenses doivent être couvertes par trois types de ressources : la dotation, les produits divers et un prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée.

Pour la sixième année consécutive, la dotation de crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée nationale est reconduite en euros courants pour un montant de 517 890 000 €. Cette stabilisation correspond à une réduction en euros constants.

Le surplus de dépenses prévu en 2018 par rapport à cette dotation sera financé par des produits divers (pour 3 713 840 €) et par un prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée nationale estimé à 28 458 999 € :

- les produits divers sont estimés à 3 713 840 €, en baisse de 9,14 % par rapport au budget 2017, mais de 1 522 682 € soit -29 % par rapport au réalisé 2016, leur montant étant par nature difficile à évaluer.
- le prélèvement sur les disponibilités s'élèverait selon ce schéma budgétaire à 28 458 999 €, montant qui pour être nettement inférieur à celui figurant au budget 2017 (62 785 148 €)[5] n'en serait pas moins très supérieur au prélèvement effectif en 2016 (1 140 698 €).

[2] Fin de contrat des collaborateurs de députés non réélus, charges de pension, dépenses supplémentaires de mobilier et d'équipement informatique, etc.
[3] A l'issue des élections législatives de 2012, le taux de renouvellement avait été de 40 %.
[4] Le taux d'exécution du budget 2016 a été de 97,68 %.
[5] Montant exceptionnellement élevé, comme il est traditionnellement observé lors des années de renouvellement (il avait atteint 17 664 142 € en 2012).

Le tableau suivant détaille l'évolution des prévisions de charges et de ressources d'une année sur l'autre :

Budget de l'Assemblée nationale

							Variations 2018/2017	
		Budget 2016	Réalisé 2016	Taux d'exécution	Budget 2017	Budget 2018	en valeur absolue	en %
CHARGES								
I – Section de fonctionnement		**517 429 625**	**506 228 174**	**97,84%**	**549 648 098**	**523 434 839**	**-26 213 259**	**-4,77 %**
60	Achats de biens et fournitures	7 669300	7 144 255	93,15 %	7 738 300	7 799500	**61 200**	**0,79 %**
61-62	Services extérieurs	33 141 100	33 069 071	99,78 %	32 009 500	34 034 800	**2 025 300**	**6,33 %**
63	Impôts et taxes	3 712 854	4 130 686	111,25 %	4 380 000	4 411 000	**31 000**	**0,71 %**
64	Charges de personnel :	175 074000	172 136 889	98,32 %	178 936 650	176 046 000	**-2 890 650**	**-1,62 %**
	Charges de rémunération	*123 605 600*	*121 392 654*	*98,21 %*	*127 335 250*	123 964 600	***-3 370 650***	***-2,65 %***
	Charges sociales et diverses	*51 468 400*	*50 744 235*	*98,59 %*	*51 601 400*	52 081 400	***480 000***	***0,93 %***
65	Charges parlementaires :	295 509 371	289 729 602	98,04 %	324 553 648	299 118 539	**-25 435 109**	**-7,84 %**
	Indemnités parlementaires	*50 196 195*	*49 897 860*	*99,41 %*	*50 734 672*	51 079 921	***345 249***	***0,68 %***
	Charges sociales	*60 314 751*	*58 553 160*	*97,08 %*	*61 609 410*	66808 406	***5 198 996***	***8,44%***
	Secrétariat parlementaire	*165 432 953*	*163 796 520*	*99,01 %*	*192 238 366*	161 841 040	***-30 397 326***	***-15,81 %***
	Voyages et déplacements	*8 055 000*	*7 649 168*	*94,96 %*	*7 668 000*	7 683 000	***15 000***	***0,20 %***
	Charges de représentation	*5 632 472*	*4 846 504*	*86,05 %*	*4 680 200*	5 288 172	***607 972***	***12,99 %***
	Autres charges	*5 878 000*	*4 986 390*	*84,83 %*	*7 623 000*	6 418 000	***-1 205 000***	***-15,81 %***
67-69	Charges exceptionnelles et imprévues	2 323 000	17 671	0,76 %	2 030 000	2 025 000	**-5 000**	**-0,25 %**
II – Section d'investissement		**19 289 293**	**18 039 046**	**93,52 %**	**35 114 300**	**26 628 000**	**-8 486 300**	**-24,17 %**
III – Dépenses budgétaires totales (I + II)		**536 718 918**	**524 267 220**	**97,68 %**	**584 762 398**	**550 062 839**	**-34 699 559**	**-5,93 %**
RESSOURCES								
IV – Produits divers		**3 871 000**	**5 236 522**	**135,28 %**	**4 087 250**	**3 713 840**	**-373 410**	**-9,14 %**
V – Prélèvement sur les disponibilités		**14 957 918**	**1 140 698**	**7,63 %**	**62 785 148**	**28 458 999**	**-34 326 149**	**-54,67 %**
DOTATION (III - IV - V)		**517 890 000**	**517 890 000**	**100,00 %**	**517 890 000**	**517 890 000**	**0**	**0,00 %**

Source : Assemblée nationale

CHARGES

Pour mémoire, s'agissant des charges, l'exécution du budget entre les exercices 2013 et 2016 est la suivante :

Évolution des charges de l'Assemblée nationale

(en M€)	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Fonctionnement	518,31	505,29	507,99	506,23
Investissement	12,31	14,09	17,19	18,04
Charges totales	**530,62**	**519,39**	**525,18**	**524,27**

Source : Assemblée nationale
NB : dépenses constatées

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement représentent plus de 95 % du total des dépenses de l'Assemblée nationale inscrites au budget. Le montant prévu en 2018 (523 434 839 €) est en diminution de 26 213 259 € (-4,77 %) par rapport au budget de 2017 mais supérieur de 17 206 665 € au réalisé de 2016 (+3,4 %).

La diminution par rapport au budget 2017 correspond en majeure partie à l'absence en 2018 du surcoût lié au renouvellement des députés en 2017 qui avait été estimé à 35 344 002 € pour la seule section de fonctionnement (93,5 % du total des dépenses liées au renouvellement).

CHARGES PARLEMENTAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL

Les charges parlementaires et les charges de personnel représentent 90,8 % du budget de fonctionnement de l'Assemblée nationale pour 2018, proportion légèrement en baisse par rapport à l'exercice 2017, où elle se situait autour de 92 %.

Les charges parlementaires

Les crédits pour charges parlementaires se montent à 299 118 539 €, en nette baisse par rapport au budget 2017 (de 25 435 109 € soit -7,84 %), compte tenu de la disparition en 2018 de la majeure partie des effets du renouvellement de l'Assemblée nationale de 2017. Elles sont cependant supérieures de 9 388 937 € soit +3,24 % au réalisé 2016. Les indemnités parlementaires et prestations familiales s'élèvent à 51 079 921 €, en légère augmentation par rapport au budget de 2017 (+0,68 %). Elles augmentent cependant de 1 182 061 € par rapport au réalisé de 2016 (+2,37 %) en raison de la revalorisation du point d'indice, de la modification du traitement de référence de la fonction publique[6] et du nombre important de vacances de sièges constatées cette année-là[7].

Les charges sociales (66 808 406 €), qui correspondent à la couverture sociale et au financement des pensions versées aux anciens députés, augmentent de 5 198 996 € (+8,44 %) par rapport au budget de 2017, et de 8 255 246 € (+14,10 %) par rapport à l'exécution de 2016.

Cette progression sensible s'explique principalement par le ressaut des dépenses de la *Caisse de pensions des anciens députés*, traditionnellement observé à chaque renouvellement, avec un effet en année pleine l'année suivant le renouvellement (en l'occurrence 2018). Ce phénomène sera plus accentué que d'habitude en raison du fort taux de remplacement parmi les députés à l'issue des élections de juin 2017. Au total, la charge budgétaire de la caisse de pensions, qui agrège la *contribution* (part patronale des cotisations) et la *subvention* (versée par l'Assemblée pour équilibrer le budget de la Caisse de pensions), en hausse de 5 305 100 €, s'établit à 61 281 000 € dans le budget de

[6] Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.
[7] 28 vacances d'une durée d'un mois enregistrées en 2016.

2018, contre 55 975 900 € inscrits au budget de 2017 et 52 706 429 € consommés en 2016. Cette estimation a été établie en tenant compte des hypothèses suivantes affectant l'équilibre budgétaire de la Caisse de pensions :

- une augmentation du nombre des pensionnés, inversant la tendance antérieure à la baisse (1 121 au 31/12/2015, 1 092 au 31/12/2016 et respectivement 714 et 702 ayants droit) : le nombre de pensionnés est désormais estimé à 1 309 fin 2017 et 1 317 fin 2018 ;
- une revalorisation réglementaire du niveau des pensions, alignée sur celle de l'indice des prix à la consommation (après 1 % en 2017, 1,1 % au 1er octobre 2018) ;
- la revalorisation progressive du taux de cotisation salariale (10,31 % en 2018 contre 10,04 % en 2017, et 9,69 % au premier semestre 2016).

Enfin, la *contribution au Fonds de sécurité sociale des députés*, assise sur l'indemnité parlementaire, reste quasi-stable (3 773 000 € contre 3 721 000 € dans le budget 2017 et 3 698 000 € dans le budget 2016). Par ailleurs, la *contribution due au titre de la solidarité autonomie* a été évaluée à 116 806 €, niveau très proche de celui de l'année précédente.

Les frais de secrétariat parlementaire comprennent les frais de rémunération et de charges sociales des collaborateurs (y compris ceux des groupes politiques). Ils avaient été sensiblement accrus dans le budget 2017 comme lors des précédents renouvellements de l'Assemblée nationale[8]. Ils avaient été fixés à 192 238 366 €, contre 165 432 953 € prévus au budget de 2016 (+26 805 413 €, soit +16,2 %). 163 796 520 € avaient été effectivement dépensés à ce titre en 2016, soit 99 % de cette dotation.

En 2018, plusieurs composantes de ce poste ne seront plus majorées par le renouvellement. Le « crédit supplémentaire de fin de mandat », de 22 500 000 € en 2017 se trouve ramené à 600 000 € en 2018.

Les crédits globalement prévus pour les frais de secrétariat parlementaire sont donc ramenés à 161 841 040 €, en baisse de 15,81 % par rapport au budget 2017, en baisse à la fois par rapport au budget 2016 (-2,2 %) et par rapport à la consommation 2016 (-1,2 %) :

● La contribution aux *frais de secrétariat des députés,* à 110 604 880 € se situe, après un ressaut dans le budget 2017, à un niveau inférieur à celui du budget 2016 (114 386 962 €), sous l'effet d'un ajustement à la baisse du crédit supplémentaire de fin de mandat (2016 : 2 000 000 € ; 2018 : 600 000 €).

● Parmi les collaborateurs de députés, le nombre de ceux qui bénéficient de la *prime d'ancienneté* (1 537 à la fin de la législature en juin 2017) devrait diminuer à l'issue du renouvellement de l'Assemblée en 2017. Ce facteur avait déjà été pris en compte lors de l'établissement du budget 2017 et jouera en année pleine en 2018 ; les crédits alloués ont ainsi été ramenés à 2 500 000 €, en nette diminution par rapport aux budgets 2017 (6 200 000 €) et 2016 (6 300 000 €).

● Les *frais de secrétariat des groupes politiques* déjà augmentés en 2017 sous le double effet de la revalorisation du point d'indice et de la prise en charge par l'Assemblée des frais de commissaires aux comptes et de tenue de comptes engagés par les groupes, le sont encore en 2018 en application de la décision prise par les Questeurs de la précédente Assemblée d'accroître la dotation de fonctionnement des groupes afin de leur permettre de recruter des personnels contractuels au lieu d'utiliser des fonctionnaires mis à leur disposition par les services de l'Assemblée et en raison de l'augmentation du nombre de groupes politiques (7 dans la nouvelle Assemblée contre 6 dans la précédente[9]) : de 10 414 685 € dans le budget 2017, cette dotation passe à 11 240 000 € (soit +7,9 % par rapport au budget 2017 (dans lequel elle était en hausse de 2,8 % par rapport au budget de 2016).

● Les montants inscrits au titre de *l'indemnité représentative de frais de mandat* (IRFM) sont maintenus inchangés par rapport au budget 2017 à 39 396 160 € car aucune revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique n'est prévue en 2018.

Les dépenses liées aux voyages et déplacements (prise en charge des frais de transport : avions, trains, taxis, péages, transports parisiens), restent stables (7 683 000 € contre 7 668 000 € au budget 2017), alors même qu'ils avaient été réduits dans le budget 2017 de 387 000 € (-4,8 %) par rapport au budget de 2016. Cette enveloppe est de l'ordre du réalisé 2016 (7 649 168 €).

[8] Cette hausse découle principalement de la prise en charge par l'Assemblée nationale des coûts liés à la rupture des contrats des collaborateurs de députés en fin de mandat. Le coût global de ces licenciements a été estimé à 21 000 000 € (hors charges sociales) en 2017 compte tenu de l'hypothèse conventionnelle de taux de renouvellement retenue par le collège des Questeurs (50 %). S'ajoute à ce montant la provision inscrite au titre de la rupture des contrats des membres des secrétariats des groupes (1 500 000 €).

[9] 5 seulement en fin de législature.

Les charges de représentation regroupent quatre grandes catégories de dépenses :

- les frais de mission et de réception à caractère national du Président de l'Assemblée nationale (cabinet compris) et du Bureau ;
- les frais de mission et de réception des huit commissions permanentes et de celle des Affaires européennes ;
- les activités internationales de l'Assemblée nationale (délégations parlementaires auprès de divers organismes internationaux[10] ; activités internationales du Président et du Bureau, coopération interparlementaire, contrôle d'opérations électorales, groupes d'amitié, organismes bilatéraux : Association France - Canada, Commissions France - Québec, France - Russie, France - Chine) ;
- les frais de fonctionnement de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

Leur montant augmente sensiblement dans le budget 2018 : les crédits demandés sont de 5 288 172 €, soit 13 % de plus qu'au budget pour 2017. Cependant cette hausse vient compenser la diminution enregistrée au budget de 2017 (-16,9 % par rapport au budget de 2016) pour cause de renouvellement. Les crédits demandés sont donc à comparer plutôt avec ceux du budget 2016 (5 632 472 €) par rapport auxquels ils baissent de 6 %.

Les postes bénéficiant du rehaussement sont les crédits alloués aux groupes d'amitié, plus que doublés, les dépenses liées aux missions et réceptions des commissions, augmentés de plus d'un tiers. Cette progression vient du fait que ces organes, reconstitués après le renouvellement, devraient avoir une activité relativement intense pendant la première année pleine du mandat de la nouvelle Assemblée. En revanche les frais de mission des délégations de l'Assemblée nationale auprès des organismes internationaux restent quasi-inchangés. Les frais de mission et de réception à caractère national du Président de l'Assemblée (cabinet compris) et du Bureau, sont portés à 1 100 000 € (20 000 € supplémentaires) mais après avoir été réduits de 40 000 € en 2017 et de 90 000 € en 2016.

Le budget global de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), dont les activités ont ralenti durant l'inter-législature, est porté à 300 000 € pour 2018, contre 260 000 € pour 2017. Les dépenses en sont couvertes à parts égales par le Sénat et l'Assemblée nationale, le budget étant géré alternativement par l'Assemblée nationale et le Sénat. C'est le Sénat qui va en assurer la gestion à compter de son renouvellement le 24 septembre 2017. L'Assemblée nationale, quand elle assure la gestion de l'OPECST, enregistre en son budget la totalité des dépenses de l'Office et en recettes la contribution du Sénat. C'est ce qu'elle a fait en 2017. En revanche, en 2018, l'Office étant sous gestion du Sénat, n'est plus inscrit au budget de l'Assemblée que sa contribution à hauteur de sa quote-part soit 150 000 €.

Les autres charges parlementaires regroupent diverses dépenses liées au mandat parlementaire[11]. Elles sont ramenées à 6 418 000 € en 2018, en baisse de 1 205 000 € (-15,81 %) par rapport au budget 2017.

Les frais d'équipement téléphonique et informatique des députés, portés à 3 000 000 € en 2017, sont ramenés à 2 000 000 € pour 2018, les députés nouvellement élus, nombreux, ayant été en partie dotés au second semestre 2017. Cette somme est toutefois à comparer aux 1 600 000 € prévus en 2016 et 1 419 220 € constatés en 2016.

Le montant des *frais de communication des députés* avait été laissé inchangé dans le budget pour 2017 par rapport au budget pour 2016, à 3 000 000 € (17,8 % de plus par rapport au montant constaté en 2016 (2 656 704 €). Il est prévu dans le budget pour 2018 de les augmenter de 100 000 €, au motif que le non-cumul entraînera un surcroît d'activité au titre du seul mandat de député.

L'objet de la dotation pour *frais d'hébergement* est de couvrir les besoins des députés qui ne disposent pas de solutions d'hébergement sur le site de l'Assemblée nationale Les crédits baisseront en 2018, passant de 780 000 € à 710 000 € (-8,97 %), mais après avoir été accrus de 320 000 € dans le budget 2017 (+69,6 %, par rapport au budget de 2016) en raison du renouvellement de l'Assemblée.

[10] Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de la Francophonie, etc.

[11] Équipement téléphonique et informatique des groupes politiques, celui des députés en circonscription, frais d'hébergement et de communication des députés (téléphonie mobile), formations diverses (langues, techniques de communication).

Les charges de personnel

Cette rubrique n'est pas tributaire du renouvellement des élus.

1 132 fonctionnaires étaient en fonctions à l'Assemblée nationale au 1er janvier 2017, contre 1 144 au 1er janvier 2016. Les contractuels de l'Assemblée et de la présidence étaient de 160 à la même date mais leur effectif connaît de fortes fluctuations infra-annuelles. Les services de l'Assemblée prévoient quelques recrutements de personnels contractuels en 2018.

Les crédits de personnel ont faiblement varié dans les trois budgets consécutifs depuis 2016 (2016 : 175 074 000 € ; 2017 : 178 936 650 € ; 2018 : 176 046 00 €). Les crédits demandés pour 2018 sont en hausse de 2,27 % par rapport aux crédits consommés en 2016. Pour 2018, cette enveloppe est affectée pour 70,4 % de son montant, aux rémunérations des personnels statutaires et contractuels, et pour 29,6 %, aux charges sociales et diverses.

● Sous l'effet des départs à la retraite non remplacés, nombreux en 2018, les rémunérations des personnels statutaires (91 % du total des rémunérations) sont orientées à la baisse (-2,63 % par rapport au budget 2017), qu'il s'agisse des traitements de base ou des indemnités de fonction et de sujétion. Les indemnités versées au titre des travaux supplémentaires avaient été fixées en 2017 à 25 704 500 € (+9,5 %) afin, notamment, de tenir compte des nouvelles modalités de calcul qui leur sont désormais applicables. La baisse des effectifs va, en revanche, entraîner en 2018 une baisse des autres indemnités et prestations familiales.

● Les rémunérations versées aux contractuels (9 % du total des rémunérations) diminuent globalement en 2018 (-2,79 %), cette tendance résultant de deux mouvements contraires : une augmentation des rémunérations des contractuels de l'Assemblée de 3,25 % et une baisse (-5,19 %) des dépenses de rémunération des contractuels de la présidence ; celle-ci s'explique par la non reconduction en 2018 d'indemnités de rupture de contrat et de préavis de licenciement versées à l'occasion du renouvellement.
Les économies en matière de rémunérations proviennent des départs en retraite sans remplacement.

● Les charges sociales et diverses incluent les participations financières de l'Assemblée au Fonds de sécurité sociale du personnel et à la Caisse de retraites (contribution – part patronale des cotisations – et subvention d'équilibre), diverses prestations directes (allocation décès, arrérages de pension des retraités de l'Union française, etc.), ainsi que d'autres charges de personnel (recrutement, formation professionnelle, etc.).

Les prévisions de dépenses au titre de la caisse de retraite, en progression de 1,88 % par rapport au budget 2017 pour atteindre 42 914 500 €, résultent :

- des effets de la revalorisation du montant des retraites de 1 % au 1er octobre 2017 (indexation sur l'inflation) ;
- de la poursuite de la hausse des effectifs de la Caisse (pensionnés et ayants droit)[12] sous l'effet du nombre élevé de liquidations en 2017 et 2018 ;
- de la progression réglementaire du taux de cotisation (passant de 9,69 % en 2016 à 10,04 % en 2017 et 10,31 % en 2018).

La *contribution au Fonds de sécurité sociale*, assise sur la rémunération des personnels, diminue de près de 6 % par rapport au budget de 2017 du fait de la baisse du montant global de ces rémunérations, et passe en dessous du réalisé 2016.

Parmi les autres postes de dépenses, en diminution globale de 5 %, les arrérages de pension au titre de l'Union française connaissent une baisse sensible (-11,1 %) ; le montant ou l'évolution des autres n'est pas significatif.

[12] Au 31 décembre : 1 173 fin 2015, 1 189 en 2016, 1 197 en 2017, 1 203 en 2018.

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les autres charges de fonctionnement, les crédits d'achats de biens et fournitures, prévus à 7 799 500 €, augmentent de 0,79 %, du même ordre que dans le budget pour 2017 (+0,9 %). Cette somme demeure toutefois supérieure au réalisé 2016 (7 144 255 €).

Les achats de fluides (eau, gaz, vapeur, climatisation et carburant) constituent plus de la moitié de ces achats de biens et fournitures. Ils sont évalués sur la base des prévisions de consommation d'énergie effectuées par les départements techniques de l'Assemblée ainsi que des réévaluations tarifaires contractuelles des principaux postes (eau glacée, vapeur et électricité). Comme pour le budget de 2017, les crédits sont en hausse de 1,1 %, à 4 400 000 €, ce qui reste encore supérieur au réalisé de 2016 (4 001 295 €).

Les achats d'autres fournitures (papeterie, produits d'entretien, linge de la Présidence et des appartements officiels, tenues professionnelles, etc.), continuent à être ajustés sur les besoins constatés et prévus en baisse (-1,93 % après une diminution dans le budget 2017). Les achats de fournitures d'atelier évoluent dans le même sens et la même proportion.

En revanche la dotation allouée aux achats de *petits équipements*, est augmentée de 4,32 %, après l'avoir été fortement dans les budgets 2016 et 2017 (acquisition en 2017 de nouveaux postes téléphoniques dans la perspective du déploiement de la technologie IP à l'Assemblée).

Enfin les achats de marchandises (essentiellement plateaux repas et médailles) augmentent de 23,3 % pour être portés à 212 500 €. Cette hausse est expliquée par la reprise de l'activité de l'Assemblée.

Les crédits au titre des services extérieurs avaient baissé en prévisionnel sur 2017 et en réalisé sur 2016. Ils repartent à la hausse (+6,33 % du budget 2017 au budget 2018, à 34 034 800 €).

Cette augmentation résulte pour l'essentiel de celle des *frais de courrier* (+1 118 000 €, soit +37,02 %) qui s'élèvent à 4 138 000 €. Ils ont été évalués en tenant compte d'un recours accru des députés aux nouveaux moyens de communication pris en charge dans le cadre des dépenses d'affranchissement (distribution en circonscription de plis non adressés par porteur, envoi de courriels ou SMS en nombre).

Les deux autres principaux facteurs de hausse sont d'une part le retour à une activité de niveau normal (qui explique la progression des dépenses liées aux travaux d'expertise pour les commissions parlementaires ou à la production audiovisuelle) d'autre part le recours à la location plutôt qu'à l'acquisition pour certains matériels (reprographie)..

Les coûts *d'entretien et réparation sur biens immobiliers* sont également en hausse à 10 980 000 € (+380 000 €, soit +3,58 %). Les prévisions budgétaires ont été effectuées à partir des dépenses effectivement constatées en 2016 sur les principaux contrats de maintenance et d'entretien (installations électriques, chauffage, ventilation et climatisation, sécurité incendie, nettoyage des locaux, etc.), auxquelles ont été appliquées les révisions de prix envisagées sur deux ans au regard des indices de référence utilisés dans le secteur du bâtiment (index BT, coût horaire du travail, indices de prix de production industrielle, etc.).

Les frais de maintenance informatique ont été ajustés à hauteur de 2 885 000 € (+140 000 €, soit +5,10 %) du fait de la revalorisation du principal indice d'indexation des contrats de maintenance informatique (SYNTEC) et du déploiement de nouveaux logiciels acquis dans le cadre des investissements réalisés.

Les crédits pour le règlement par l'Assemblée des impôts, taxes et versements assimilés, évalués à 4 411 000 € pour 2018, après avoir été fortement augmentés en 2017 pour les rapprocher des dépenses effectives constatées au cours de l'exercice 2016, peuvent être quasiment stabilisés (+0,71 %) dans le budget 2018. Ils devraient permettre de couvrir, notamment, la hausse du taux du versement transport.

Enfin, le budget de fonctionnement comprend, comme les années précédentes, une dotation destinée à faire face à des dépenses imprévues, qui pourraient survenir si l'activité parlementaire était plus élevée que prévu. Son montant est maintenu au même niveau que dans le budget de 2017 (2 000 000 €), après une baisse par rapport au budget de 2016. Cette dotation a la nature d'une provision et n'a pas été entièrement utilisée ces dernières années.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée nationale, tout en fractionnant le cas échéant ses opérations d'investissement en tranches annuelles, n'applique pas la distinction entre autorisations de programmes et crédits de paiement. Elle traite ses dépenses d'investissement dans le strict cadre d'une comptabilité d'exercice. Les crédits d'investissement avaient pratiquement doublé dans le budget 2017 par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 35 114 300 €. Cette mesure visait au premier chef, comme en 2012, à mener des travaux immobiliers de grande ampleur difficilement réalisables en dehors des périodes durant lesquelles l'Assemblée ne siège pas, notamment la réfection de l'étanchéité de la cour d'honneur, le confortement de l'emmarchement situé sous la colonnade du Palais-Bourbon et la rénovation des locaux de la vice-présidence. Ces trois opérations représentaient, à elles seules, un engagement de dépenses de 12 785 000 €. S'y sont ajoutées des dépenses liées au renouvellement (2 449 500 €). Au total les dépenses exceptionnelles atteignaient ainsi 15 234 500 € dans le budget 2017.

Les crédits pour dépenses d'investissement « non exceptionnelles » y étaient donc de 19 879 800 €, soit un niveau proche de celui inscrit pour la totalité de l'investissement dans le budget 2016 (19 289 239 €). Si les crédits d'investissement sont réduits de 24,17 % dans le budget pour 2018, à 26 628 000 €, ils restent supérieurs à ce niveau ; ils excédent de 47,6 % l'exécuté 2016.

Dans ce contexte, les crédits destinés à financer les immobilisations corporelles représentaient dans le budget 2017 la plus grande partie des crédits d'investissement (30 278 500 €). Ils sont ramenés dans le budget 2018 à 21 058 000 € (moins 9 220 500 €) et y subissent donc la plus forte diminution parmi les postes principaux : -30,45 %.

Les crédits pour constructions (83,30 % des dépenses d'immobilisations corporelles en 2017, 86,26 % en 2018) ont eux-mêmes baissé de 28 %. Ils sont destinés à l'achèvement de programmes lancés antérieurement - restauration des murs d'enceinte de l'hémicycle (depuis 2013), travaux consécutifs aux opérations portant sur l'emmarchement (2017) – et à des opérations nouvelles (lancement du réaménagement de l'ensemble immobilier sis 35-37, rue Saint-Dominique, raccordement à la régie centrale de production des salles de commissions, etc.).

Les crédits pour les autres immobilisations corporelles sont réduits de 46,57 %, en raison du caractère non reconductible en 2018 de dépenses effectuées en 2017 en lien avec le renouvellement (dotation en matériel informatique et en mobilier des députés). Les crédits subsistants sont destinés à l'acquisition de matériels informatiques (renouvellement d'équipements en fin de vie, 240 nouveaux postes de travail dans les services), de mobilier, d'appareils électriques, de matériels de bureau et de 7 véhicules dans le cadre du plan de renouvellement du parc automobile.

Pour leur part, les crédits destinés à financer des immobilisations incorporelles sont en forte progression dans le budget 2018 par rapport au budget 2017 : +13,6 %, à 2 800 000 €. Ils sont consacrés à quatre volets : le renouvellement de l'environnement applicatif (comptabilité et paie, maintenance assistée par ordinateur, remplacement de bases de données, nouvelles licences d'accès clients), la dématérialisation des procédures, la sécurité des systèmes, enfin l'acquisition de logiciels nécessaires au déploiement de la téléphonie sur internet.

Le total des crédits alloués au passage à la téléphonie sur internet en 2018[13] (en immobilisations corporelles et incorporelles) se monte à 1 020 000 €, ainsi décomposé : 370 000 € pour les matériels informatiques (serveurs), 350 000 € pour l'acquisition des logiciels et une provision de 300 000 € pour l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Enfin, le budget d'investissement comprend, comme les années précédentes, une dotation pour dépenses imprévues destinées à financer des travaux immobiliers supplémentaires qui pourraient survenir en 2018 dans le cadre du réaménagement de l'immeuble sis 35-37, rue Saint-Dominique. Son montant est maintenu au même niveau que dans le budget de 2017 (1 500 000 €). Cette dotation a la nature d'une provision et a été utilisée à hauteur de 2 801 000 euros en 2016 (pour un budget de 3 544 393 €).

[13] Le début de cette opération avait été programmé en 2017 et une dotation de 550 000 € ouverte à ce titre. L'opération a été intégralement reportée à 2018, mais la dotation redéployée en 2017 sur d'autres projets informatiques.

RESSOURCES

PRODUITS DIVERS

Les prévisions de ressources diverses de l'Assemblée nationale sont de 3 713 840 € contre 4 087 250 € pour 2017, en baisse de 9,14 %. Cependant la volatilité de leur montant rend leur estimation difficile et les prévisions se sont avérées inférieures aux rentrées effectives au cours des exercices récents, de 35,28 % en 2016 (5 236 522 €[14]). Deux postes sont mineurs et aléatoires :

- les recettes de vente de marchandises et autres produits comprennent à la fois le produit des ventes de marchandises de faible valeur unitaire (médailles, accessoires, cartes de vœux, denrées des distributeurs, etc.) et des recettes d'activités annexes (délivrance de photocopies, remboursements d'appels téléphoniques et vente de catalogues) ;
- les recettes tirées de la vente de documents et de publications.

Le poste le plus important, est celui des autres produits de gestion courante. Sa composante majeure est le produit des *redevances de gestion* mises à la charge de chacun des deux fonds de sécurité sociale, qui constitue l'essentiel des autres produits de gestion courante, a été évalué à 1 808 940 €, en légère diminution : 1 861 000 € dans le budget 2017, 1 906 000 € dans le budget de 2016. Ces redevances sont assises sur la masse salariale des personnels de l'Assemblée nationale affectés à ces deux fonds. Les évolutions résultent des changements dans la composition des personnels de l'Assemblée affectés à ces deux fonds.

Enfin, les produits exceptionnels sont chiffrés à 105 000 € en baisse de 38,24 % par rapport au budget 2017.

Ces produits divers n'incluent pas les produits financiers tirés du placement en produits monétaires de la dotation de l'État versée en début d'année qui ont été de 2 189 496 € en 2016. Ces produits financiers ne sont pas une recette budgétaire et figurent seulement au compte de résultat.

PRÉLÈVEMENT SUR LES DISPONIBILITÉS

Compte tenu d'une dotation de l'État d'un montant égal à celui de 2017, soit 517 890 000 €, et de produits divers d'un montant estimé de 3 713 840 €, le prélèvement sur les disponibilités financières de l'Assemblée nationale nécessaire pour assurer l'équilibre, avec des charges dont le montant global s'élève à 550 062 839 €, se monte à 28 458 999 €, soit un niveau en baisse de 54,67 % par rapport à celui, exceptionnellement élevé, prévu dans le budget 2017.

Une incertitude s'attache par nature au niveau de ce prélèvement dont le montant effectif, fonction des dépenses et des recettes constatées, ne sera connu qu'au terme de l'exécution. Le montant effectivement prélevé en 2016 a été de 1 140 698 € (à rapprocher d'une prévision budgétaire de 14 957 918 €).

* * *

En conclusion, la dotation de l'État pour 2018 est stable par rapport à 2017, à 517 890 000 €.

[14] Ce montant inclut la perception sur décision judiciaire d'un complément d'indemnisation de 905 656 € afférent aux dommages subis par l'Assemblée nationale sous la colonnade du Palais-Bourbon.

SÉNAT

La mission « Sénat » se décompose en trois actions : Sénat - moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions institutionnelles -, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg.

Les tendances globales pour la mission dans son ensemble

Les ressources budgétaires du Sénat proviennent :

- de la dotation de l'État,
- de produits divers,
- d'un prélèvement sur ses disponibilités permettant en tant que de besoin d'assurer l'équilibre emploi-ressources du budget annuel. L'appel aux disponibilités a vocation à couvrir les ressauts de dépense d'investissement et non les dépenses ordinaires.

Depuis l'exercice 2012, la dotation de l'État affectée au budget du Sénat (Sénat, Jardin et Musée) est reconduite en euros courants, arrêtée à 323 584 600 € (soit une baisse de 3 % par rapport au montant inscrit au PLF pour 2012). Cette stabilité se traduit pour le Sénat par une réduction en euros constants.

L'adoption par le bureau du Sénat le 17 mars 2016 du nouveau règlement budgétaire et comptable (RBC) du Sénat a consacré l'inscription des projets de budget du Sénat dans un cadre pluriannuel triennal.

L'exécution 2016

Evolution des dépenses constatées du Sénat :

(en M€)	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Fonctionnement	321,6	320,8	316,4	317
Investissement	5,7	11,2	17	7,9
Charges totales	**327,3**	**332**	**333,4**	**324,8**

Au total, la baisse de 2,6 % des dépenses par rapport à l'exécution 2015 (324,89 M€ contre 333,44 M€), s'explique donc exclusivement par la baisse des dépenses d'investissement.

La dotation de l'État a permis en 2016 de couvrir 99,5% des dépenses totales du Sénat (soit un peu plus qu'en 2015 : 97 %), c'est à dire l'intégralité de ses dépenses de fonctionnement et 83 % de ses dépenses d'investissement.

Pour financer le solde des dépenses non couvertes par la dotation de l'État, soit 1,3 M€, le Sénat a utilisé une partie de ses produits budgétaires (6,9 M€) en augmentation par rapport à 2015 (5,49 M€), sans prélèvement sur ses disponibilités, à l'inverse des années antérieures (4,37 M€ en 2015 et 1,63 M€ en 2014).

Le budget réparti 2017

Le budget réparti 2017 est de 363 206 664 € (contre 332 524 910 € en 2016). Cette année se caractérise en effet par deux évolutions par rapport à l'année précédente :

- c'est une année de renouvellement partiel du Sénat, circonstance traditionnellement génératrice d'un surcroît de dépenses, estimé à 5,3 M€ sur cet exercice. Ces dépenses, qui affectent la section de fonctionnement, sont principalement les indemnités de préavis et de fin de contrat des collaborateurs de sénateurs non réélus. Dès lors, les dépenses de fonctionnement (328,2 M€) s'inscrivent en hausse de 1,5 % par rapport au budget 2016 ;
- c'est une année de reprise du programme d'investissement (+344 % par rapport aux consommations 2016), l'année 2016 ayant été marquée par un ralentissement, après l'achèvement en 2015 de deux restructurations lourdes.

Le facteur majeur de la forte progression des dépenses de 2017 (+30,68 M€ par rapport au budget 2016), qui les porte à 363,2 M€, soit le montant le plus élevé constaté depuis 2011, est l'augmentation prononcée des investissements, à 35,05 M€ en 2017 (contre 17 M€ dépensés en 2015 et 7,9 M€ en 2016).

En regard, le maintien au même niveau de la dotation de l'État conduit le Sénat, malgré un doublement de ses produits, dû à la recette exceptionnelle de la vente des deux derniers logements de fonction, à opérer un prélèvement sur ses disponibilités, prévu à hauteur de 29,3 M€. Le niveau définitif de ce prélèvement dépend du montant des produits, qui a régulièrement été supérieur aux prévisions budgétaires mais est partiellement aléatoire, et du résultat de l'exécution des dépenses.

Dans ce contexte, la dotation de l'État pour 2017, maintenue au niveau des années antérieures, ne couvre que 89,1 % des dépenses prévisionnelles de l'exercice contre 97,3 % durant l'exercice précédent. Cet apport permet au Sénat de couvrir la totalité de ses dépenses de fonctionnement hors renouvellement et 1,21 % du coût des investissements (ou 98,5 % des dépenses de fonctionnement renouvellement inclus).

Crédits et exécution du budget (ensemble des trois actions), 2016-2018

						Variation 2017/2016	
	Budget 2016	Exécuté 2016	Taux d'exécution	Budget 2017	Budget 2018	en valeur	en %
Charges de fonctionnement	**323 217 710**	**316 999 091**	*98,08 %*	**328 158 664**	**323 235 644**	**-4 923 020**	**-1,50 %**
60 Achats de biens et fournitures	5 400 800	5 136 786	95,11 %	5 719 000	5 540 500	-178 500	-3,12 %
61 et 62 Services extérieurs	32 095 630	30 652 369	95,50 %	32 699 980	32 419 710	-280 270	-0,86 %
63 Impôts et taxes	1 473 000	1 456 491	98,88 %	1 511 000	1 531 500	20 500	1,36 %
64 Rémunérations et charges sociales	178 542 000	178 968 639	99,12 %	178 935 100	180 301 800	1 366 700	0,76 %
dont indemnités des Sénateurs	*30 951 100*	*30 997 574*	*100,15 %*	*31 417 000*	*31 896 200*	*478 800*	*1,52 %*
65 Autres charges de gestion courante :	104 865 880	102 770 894	98,00 %	108 641 084	103 039 234	-5 601 850	-5,16 %
Aides à l'exercice du mandat parlementaire	*102 629 400*	*100 663 458*	*98,08 %*	*106 439 200*	*100 660 500*	*-5 778 700*	*-5,43 %*
Diverses autres charges de gestion courante	*2 236 480*	*2 107 436*	*94,23 %*	*2 201 884*	*2 378 734*	*176 850*	*8,03 %*
67 Charges exceptionnelles	840 200	13 912	1,66 %	652 500	402 900	-249 600	-38,25 %
Dépenses d'investissement	**9 307 200**	**7 889 380**	**84,77 %**	**35 046 000**	**28 013 200**	**-7 032 800**	**-20,07 %**
Total des dépenses des deux sections	**332 524 910**	**324 888 470**	**97,70 %**	**363 204 664**	**351 248 844**	**-11 955 820**	**-3,29 %**
Produits	***5 045 200***	***6 947 596***	***137,71 %***	***10 320 600***	***5 425 180***	***-4 895 420***	***-47,43 %***
Prélèvement sur les disponibilités	***3 895 110***	***-5 643 726***	***-144,89 %***	***29 299 464***	***22 239 064***	***-7 060 400***	***-24,10 %***
Dotation du budget de l'État	**323 584 600**	**323 584 600**	**100,00 %**	**323 584 600**	**323 584 600**	**0**	**0,00 %**

Source : Sénat

La baisse des investissements, qui s'établiraient à 28 M€ (contre 35,05 M€ en 2017) contribue à hauteur d'environ 60 % à la baisse des dépenses prévue pour 2018 (-12 M€ par rapport au budget 2017 mais +26,4 M€ par rapport aux consommations de crédits en 2016, soit une hausse de l'ordre de 8,1 %), qui les portera à 351,2 M€. Le rythme de ces investissements reste néanmoins supérieur aux années antérieures à 2017 (7,9 M€ de dépenses exécutées en 2016, 17 M€ en 2015).

Le maintien au même niveau de la dotation de l'État amène à :

- une couverture par cette dotation des dépenses prévisionnelles de l'exercice à hauteur de 92,2 % (contre 89,1 % durant l'exercice précédent), soit la couverture de toutes les dépenses de fonctionnement et de 1,2 % des dépenses d'investissement ;
- un prélèvement sur disponibilités à hauteur de 22,2 M€.

Les évolutions des trois actions

Répartition des crédits inscrits aux budgets :

	Ensemble 2017	Ensemble 2018	Sénat 2017	Sénat 2018	Jardin 2017	Jardin 2018	Musée 2017	Musée 2018
Dépenses								
Dépenses d'investissement	**35,05**	**28**	34,2	27	0,685	0,850	0,085	0,150
Dépenses de fonctionnement	**328,2**	**323,1**	316,5	311,8	11,5	11,3	0,048	0,017
Ressources								
Produits	**10,3**	**5,3**	9,8	4,8	0,232	0,287	0,25	0,247
Dotation de l'État	**323,6**	**323,6**	311,6	311,6	11,9	11,9	0	0
Prélèvement sur disponibilités	**29,2**	**22,2**	29,4	22,3	0,087	-0,013	-0,116	-0,079
Total en recettes et en dépenses	**363,2**	**351,2**	**350,9**	**338,8**	**12,2**	**12,2**	**0,133**	**0,167**

L'action n° 1 représente 96,4 % des dépenses et recettes de la mission, pourcentage très légèrement inférieur au précédent exercice (96,6 %).

ACTION n° 01 : Sénat

La dotation de l'État qui est versée au Sénat au titre de sa mission institutionnelle est reconduite en 2018 à 311 627 700 €. Avec un prélèvement sur les disponibilités, prévu à 22 331 239 € et des produits de 4 891 180 €, les crédits dont disposera le Sénat pour ses missions institutionnelles s'élèveront en 2018 à 338 850 119 €, hors reports de crédits.

Crédits et exécution du budget de l'action « Sénat »

						Variation 2018 / 2017	
	Budget 2016	Exécuté 2016	Taux d'exécution	Budget 2017	Budget 2018	en valeur	en %
Charges de fonctionnement	**311 501 110**	**305 702 447**	*98,14 %*	**316 519 164**	**311 836 919**	**-4 682 245**	**-1,48 %**
60 Achats de biens et fournitures	4 737 400	4 529 155	95,60 %	5 041 600	4 900 100	-141 500	-2,81 %
61 et 62 Services extérieurs	30 722 130	29 464 666	95,91 %	31 410 380	31 029 510	-380 870	-1,21 %
63 Impôts et taxes	1 390 000	1 372 188	98,72 %	1 423 000	1 441 500	18 500	1,30 %
64 Rémunérations et charges sociales :	168 955 500	167 599 356	99,20 %	169 352 100	171 023 675	1 671 575	0,99 %
Indemnités des Sénateurs	*30 951 100*	*30 997 574*	*100,15 %*	*31 417 400*	*31 896 200*	*478 800*	*1,52 %*
Charges de sécurité sociale, de prévoyance et de pension et accessoires de pension des Sénateurs	*13 486 600*	*13 393 019*	*99,31 %*	*13 723 000*	*14 121 700*	*398 700*	*2,91 %*
Rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire	*99 701 000*	*98 864 310*	*99,16 %*	*99 155 000*	*100 075 175*	*919 975*	*0,93 %*
Charges sociales, de prévoyance et de pension et accessoires de pension des personnels	*22 559 400*	*22 345 956*	*99,05 %*	*22 796 100*	*22 943 100*	*147 000*	*0,64 %*
Autres charges des personnels et autres charges sociales	*2 257 400*	*1 998 797*	*88,53 %*	*2 260 400*	*1 987 500*	*-272 900*	*-12,07 %*
65 Autres charges de gestion courante :	104 855 880	102 723 170	97,97 %	108 639 584	103 039 234	-5 600 350	-5,15 %
Aides à l'exercice du mandat parlementaire	*102 629 400*	*100 663 458*	*98,08 %*	*106 439 200*	*100 660 500*	*-5 778 700*	*-5,43 %*
Diverses autres charges de gestion courante	*2 226 480*	*2 059 712*	*92,51 %*	*2 200 384*	2 378 734	*178 350*	*8,11 %*
67 Charges exceptionnelles	840 200	13 912	1,66 %	652 500	402 900	-249 600	-38,25 %
Dépenses d'investissement	**8 102 200**	**7 215 147**	**89,05 %**	**34 276 000**	**27 013 200**	**-7 262 800**	**-21,19 %**
Logiciels	*480 000*	*495 162*	*103,16 %*	*1 022 000*	*1 322 200*	*300 200*	*29,37 %*
Constructions	*5 137 400*	*3 940 161*	*76,70 %*	*22 868 000*	*17 583 000*	*-5 285 000*	*-23,11 %*
Installations	*1 156 000*	*1 510 423*	*130,66 %*	*5 450 000*	*5 308 000*	*-142 000*	*-2,61 %*
Autres immobilisations corporelles	*1 328 800*	*1 269 401*	*95,53 %*	*4 936 000*	*2 800 000*	*-2 136 000*	*-43,27 %*
Total des dépenses des deux sections	**319 603 310**	**312 917 594**	**97,91 %**	**350 795 164**	**338 850 119**	**-11 945 045**	**-3,41 %**
Produits	***4 568 200***	***6 150 452***	***134,64 %***	***9 838 600***	***4 891 180***	***-4 947 420***	***-50,29 %***
Prélèvement sur les disponibilités	***3 407 410***	***-4 860 558***	***-142,65 %***	***29 328 864***	***22 331 239***	***-6 997625***	***-23,86 %***
Dotation du budget de l'État	**311 627 700**	**311 627 700**	**100,00 %**	**311 627 700**	**311 627 700**	**0**	**0,00 %**

Source : Sénat

LES DÉPENSES

Les crédits de fonctionnement du budget 2018, arrêtés à 311 836 919 €, sont inférieurs de 4,7 M€ aux crédits de 2017 (316,5 M€). Cette différence correspond aux dépenses budgétées en 2017 pour le renouvellement de la moitié des sénateurs soit 5,3 M€. L'impact de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique 2016-2017[15] et de l'inflation retenue dans le programme de stabilité[16] est donc en partie absorbé par des économies sur d'autres postes.

Les deux principaux postes de la section de fonctionnement sont les dépenses en faveur des sénateurs et les dépenses de personnel.

Les dépenses liées au mandat parlementaire

Les dépenses au titre des 348 sénateurs, fixées à 146 678 400 € sont en baisse par rapport au budget 2017 (-3,2 %) alors que l'année précédente avait été marquée par une hausse (+3,4%). Ces dépenses comprennent leurs indemnités (31 896 200 €), les charges de sécurité sociale et de prévoyance et les accessoires de pensions pour les sénateurs (14 121 700 €) et les aides à l'exercice du mandat parlementaire (100 660 500 €).

● *Les indemnités des sénateurs*. L'ordonnance portant loi organique n° 58-1210 du 13 décembre 1958 relative à l'indemnité des membres du Parlement distingue trois éléments constitutifs de cette indemnité :

- l'indemnité parlementaire de base, équivalente à la moyenne du traitement le plus bas (lettre A) et du traitement le plus haut (lettre G) des fonctionnaires classés dans la catégorie hors échelle (Conseillers d'État, Préfets, Directeurs d'administration centrale) ;
- l'indemnité de résidence, également accordée à tous les agents de la fonction publique, qui représente 3 % du montant mensuel brut de l'indemnité parlementaire de base ;
- l'indemnité de fonction, égale à 25 % des deux précédentes.

Ce poste des indemnités, stable dans ses composantes, augmente de 1,5 % par rapport au réparti 2017 du fait de l'augmentation du point d'indice et de la hausse prévue des allocations de retour à l'emploi au profit de sénateurs non réélus en 2017 (le point le plus haut de la dépense afférente à cette indemnité dégressive se produit l'année qui suit le renouvellement : elle passerait de 129 k€ à 377 k€).

● *Les charges de sécurité sociale et de prévoyance et les accessoires de pensions pour les Sénateurs*.

Ce poste augmente de 2,9 % en raison du renouvellement partiel de 2017 qui augmente mécaniquement le nombre d'anciens sénateurs pensionnés.

● *Les aides à l'exercice du mandat parlementaire*

Ce troisième poste baisse de 5,43 % par rapport au réparti 2017. Les deux déterminants majeurs en sont d'une part la dotation versée à l'association de gestion des assistants de sénateurs (AGAS), d'autre part l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) qui est l'indemnité touchée par chaque député et chaque sénateur pour couvrir les frais en relation directe avec l'exercice de son mandat.

- L'AGAS s'occupe au Sénat de la gestion administrative, salariale et sociale des collaborateurs. Chaque sénateur dispose d'une enveloppe mensuelle de 7 638,95 € pour rémunérer un maximum de cinq salariés, au minimum à mi-temps. La dotation à l'AGAS subit chaque année l'incidence mécanique du complément salarial d'ancienneté. Elle baisse de 8,7 % en 2018 (après la hausse significative de 2017 due au renouvellement : +6,2 %). Hors effets des renouvellements, cette enveloppe est évaluée sur la base du nombre moyen de collaborateurs. Une incertitude pèse en 2018 sur cette estimation en raison des conséquences éventuelles de l'application de la limitation du cumul des mandats, qui pourrait avoir un impact sur le recrutement des collaborateurs.

- L'IRFM reste stable. Le montant inscrit en 2018 est le même qu'au budget 2017. Depuis 2016, le Sénat a mis en place des mesures de gestion de l'IRFM. Celle-ci est désormais encadrée par un référentiel comportant l'obligation de création d'un compte bancaire dédié à son utilisation, la définition de catégories de dépenses pouvant être prises en charge, l'interdiction de l'utilisation de l'IRFM pour l'acquisition de tout bien immobilier… De nouvelles dispositions législatives relatives aux frais de mandat des parlementaires pourraient modifier ce cadre et donc avoir un impact sur les dépenses 2018.

[15] L'impact spontané de cette majoration de deux fois 0,6 % représente une augmentation de 3,1 M€.
[16] Programme de stabilité arrêté par le Gouvernement et transmis à la Commission européenne : http://www.tresor.economie.gouv.fr/16254_presentation-du-programme-de-stabilite-pstab

Les dépenses de personnel

Rémunérations

Les personnels payés par le Sénat seront 1 072 fin 2018 dont 997 emplois budgétaires et 75 contractuels (46 CDI et 29 CDD). Ils étaient également 1 072 en 2017 (contre 1 002 en 2016) dont 70 contractuels. Les recrutements de contractuels, en hausse de 7 %, sont liés aux opérations d'investissement, d'une part ; et à l'intégration d'une partie des personnels des entreprises de maintenance, d'autre part.

Les dépenses de rémunération (92 875 275 € pour les titulaires et stagiaires et 7 199 900 € pour les contractuels), s'élèvent à 100 M€ contre 99,15 M€ dans le reparti 2017. Il s'agit de la première augmentation de ce poste depuis la réforme de l'administration du Sénat en 2010-2011, qui avait en outre correspondu au début d'une période de gel du point d'indice de la fonction publique. Outre les recrutements de contractuels, cette augmentation de 0,9 % est la résultante du côté des titulaires, des effets de la hausse du point d'indice qui contrebalance la suppression de 5 postes (997 emplois budgétaires au lieu de 1002). La baisse de la masse indiciaire[17] qui avait été forte entre 2016 et 2017 (-1,8 %) est en outre ralentie dans le budget 2018 (-0,3 %).

Charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les charges sociales sont quasi-stables pour les titulaires et stagiaires alors qu'elles progressent de 6,8 % pour les contractuels en raison de l'augmentation de leur nombre.

Les autres charges de fonctionnement

Elles sont groupées pour leur plus grande partie sous deux rubriques « travaux et services extérieurs » (compte 61) et « autres travaux et services extérieurs » (compte 62), qui regroupent des dépenses hétérogènes. Ainsi, dans le compte 61 la masse des dépenses, principalement consacrées à l'immobilier, voisine avec des dépenses de « sous-traitance générale », consommées notamment par la direction de la communication, pour les prestations de services audiovisuels de captation et de retransmission des travaux parlementaires.

Le total des comptes 61 et 62 interrompt en 2018 la progression qu'il connaissait ces dernières années. De 31 410 380 € dans le budget réparti 2017, ce total passe à 31 029 510 € dans le budget prévisionnel 2018, soit une baisse de 1,2 %.

Cette évolution résulte principalement d'une baisse de 29 % de la rémunération d'intermédiaires et d'honoraires (baisse des crédits de la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins à ce titre) qui permet d'absorber les hausses des autres comptes, notamment de la direction de la communication pour son activité multimédia (+9,5 % pour la vidéo par exemple) et des frais postaux et de télécommunications (+13,7 %). Le fait le plus notable par rapport aux exercices précédents est donc le renversement de la tendance de dépenses sur les rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui avaient augmenté de 42 % en 2017 et de 31,3 % en 2016.

Les principaux comptes en masse financière sont le compte 615 (entretien, réparation et restauration) et le compte 625 (déplacements, missions et réceptions). Ce dernier regroupe à la fois les frais de transport des sénateurs entre Paris et leur circonscription, les déplacements, l'accueil de délégations étrangères, le remboursement de frais des personnes auditionnées et certains frais de transport des personnels. Les crédits fixés à 9 006 350 € connaissent une nouvelle année de baisse (-1,68 %).

Ces postes sont présentés selon la nomenclature adoptée par le Sénat. Celle-ci a pour conséquence qu'une partie importante des dépenses du compte 625 est liée à l'activité parlementaire. De même, une partie des dépenses du compte 62 imputées en charges de fonctionnement se rattache en réalité aux opérations pluriannuelles d'investissement.

Les achats

Le budget des achats pour 2018 (compte 60) connaît un tassement (-2,81 %) à 4,9 M€ par rapport au budget 2017 et une augmentation de 8,2 % par rapport à l'exécuté 2016. Ces variations sont imputables principalement au coût des fluides, des fournitures, des carburants et de l'entretien des véhicules.

[17] Le Sénat utilise la somme des points rémunérés sur l'exercice (masse indiciaire) pour calculer les traitements et indemnités, et les charges qui s'y rapportent.

Les dépenses d'investissement

La plus grande partie des dépenses d'investissement provient des opérations sur les bâtiments et de la mise à niveau des installations et équipements techniques. Elles sont réparties entre dépenses annuelles et opérations pluriannuelles.

Les crédits ouverts en 2016 ont été consommés à hauteur de 7,21 M€, en net recul après les quatre années de hausse (15,9 M€ en 2015 et 10,5 M€ en 2014) ayant permis deux opérations de restructuration lourdes (77 rue Bonaparte et 64 boulevard Saint-Michel). Comme l'année précédente, la consommation des crédits a été inférieure au budget traduisant un report des travaux programmés. La consommation de 2016 est inférieure de 10 % au budget et de 17 % aux crédits répartis en comprenant les reports de crédits. Cette baisse des crédits et de la consommation reflète la caractéristique de 2016, année de « pause » avant le lancement d'une nouvelle séquence de travaux : rénovation des bâtiments de bureaux situés au 26 et 36 rue de Vaugirard (17 M€ en 2018), création d'un restaurant libre-service entraînant la relocalisation de la direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ) dans l'Orangerie Auguste Comte et transformation de l'ancienne chapelle en salle de réunion multimédia.

Les budgets pour 2017 (34 276 000 €) et 2018 (27 013 200 €) correspondent à cette reprise des investissements lourds.

Rendues possibles par la suppression de tous les logements de fonction, la rationalisation et la valorisation du patrimoine immobilier du Sénat permettront également la prise en compte des préoccupations environnementales (parc automobile, labellisation des bâtiments, isolation…), une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite et la modernisation du pré-câblage et des réseaux téléphoniques et Ethernet (4,4 M€).

Les crédits mis en réserve

La réserve de précaution qui figure traditionnellement au titre du fonctionnement dans le compte 678 est en hausse par rapport au budget initial 2017, à 399 400 € contre 272 000 €. Cette réserve peut évoluer en début d'exercice à l'occasion de la répartition des crédits. Elle était ainsi de 836 700 € au budget réparti 2016, de 649 000 € dans le budget réparti 2017. La seconde réserve de précaution, au titre de l'investissement, apparue au budget pour 2016 dans le compte 218, connaît une forte baisse dans le présent budget, passant de 1 582 000 € dans le budget initial 2017 à 200 000 € dans le budget 2018.

Ces mises en réserve sont motivées par plusieurs facteurs : aléas de l'activité parlementaire, coût d'éventuelles mesures de renforcement de la sécurité. Ces crédits non affectés doivent permettre de faire face à des urgences imprévues, dans le cas où elles ne pourraient pas être financées par des redéploiements de crédits. Ils correspondent à une partie de l'écart entre les crédits d'investissement demandés par les directions et les crédits qui leur ont été finalement accordés à l'issue du dialogue budgétaire. Cumulés ces crédits mis en réserve correspondent à 0,9 % des dépenses hors rémunérations et charges sociales.

LES PRODUITS

Les prévisions budgétaires en la matière sont traditionnellement conservatoires pour tenir compte du caractère non reproductible de produits exceptionnels enregistrés certaines années[18]. Ainsi, les prévisions pour 2018 reflètent des estimations proches des exécutions précédemment constatées, hors éléments exceptionnels.

Pour 2018, un montant de 4 891 180 € est inscrit contre 9 838 600 € pour 2017 et 6 150 452 € dans l'exécuté 2016, soit 34,6 % de plus que ce qui avait été prévu dans le budget 2016 (4 568 200 €).

Cette baisse s'explique par l'absence de la recette exceptionnelle de 2017 provenant de la vente de deux appartements de fonction rue Garancière.

Le principal produit est constitué par les redevances annuelles de gestion versées au Sénat par les caisses autonomes de sécurité sociale et de retraite du Sénat. Le montant de ces redevances, inscrit pour 3 000 200 €, est en hausse de 8,5% en raison des changements dans la composition des personnels mis à disposition pour la gestion des caisses.

Les autres produits sont plus stables : loyers des immeubles dits « non affectés à des activités professionnelles » (occupés par Public Sénat et La Poste), produits des activités annexes, et prestations de service.

[18] Par exemple 444 540 € en 2014 dont 417 000 € provenant de la récupération de la trésorerie des groupes interparlementaires d'amitié ; la même année, les caisses de Sécurité sociale avaient reversé leur excédent, d'un montant de 1 323 923 €.

LES PRÉLÈVEMENTS SUR DISPONIBILITÉS

En raison du ressaut du programme de travaux, le budget 2017 prévoyait, en plus du produit exceptionnel des ventes de logement de fonction rappelées ci-dessus un prélèvement de 29 328 864 €. Le prélèvement prévu dans le budget 2018 reste significatif puisqu'il est inscrit pour 22 331 239 €.

Les immobilisations financières mobilisables du Sénat (Réserve Spéciale d'intervention) représentent 130,1 M€, à la fin de l'exercice 2016. Les prélèvements sur disponibilités prévus par les projets de budgets 2017 et 2018 représentent 39,69 % de cette somme.

ACTION n° 02 : Jardin du Luxembourg

Le Jardin du Luxembourg fait partie du domaine immobilier géré par le Sénat ouvert au public.

Crédits et exécution du budget de l'action « Jardin du Luxembourg »

						Variation 2018 / 2017	
	Budget 2016	Exécuté 2016	Taux d'exécution	Budget 2017	Budget 2018	en valeur	en %
Charges de fonctionnement	**11 596 600**	**11 235 887**	*96,89 %*	**11 590900**	**11 381 025**	**-209 875**	**-1 ,81 %**
60 Achats de biens et fournitures	662 400	607 631	91,73 %	676 400	640 400	-36 000	-5,32 %
61 et 62 Services extérieurs	1 254 500	1 126 946	89,83%	1 242 500	1 372 500	130 500	10,51 %
63 Impôts et taxes	83 000	84 303	101,57 %	88 000	90 000	2 000	2,27 %
64 Rémunérations et charges sociales :	9 586 700	9 369 283	97,73 %	9 583 000	9 278 125	-304 875	-3,18 %
Rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire	*7 723 100*	*7 547 347*	*97,72 %*	*7 655 800*	*7 434 100*	*-221 700*	*-2,90 %*
Charges sociales, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des personnels	*1 792 400*	*1 767 416*	*98,61 %*	*1 856 800*	*1 694 925*	*-161 875*	*-8,72 %*
Autres charges des personnels et autres charges sociales	*71 200*	*54 520*	*76,57 %*	*70 400*	*149 100*	*78 700*	*111,79 %*
65 Autres charges de gestion courante	10 000	47 724	477,24 %	1 500	0	-1 500	-100,00 %
Dépenses d'investissement	**1 205 000**	**674 232**	**55,95 %**	**685 000**	**850 000**	**165 000**	**24,09 %**
Constructions	*1 125 000*	*592 294*	*52,65 %*	*251 000*	*502 000*	*251 000*	*100,000 %*
Installations	*30 000*	*24 803*	*82,68 %*	*49 000*	*85 000*	*36 000*	*73,47 %*
Autres immobilisations corporelles	*50 000*	*57 135*	*114,27 %*	*385 000*	*263 000*	*-122 000*	*-31,69 %*
Total des dépenses des deux sections	**12 801 600**	**11 910 119**	**93,04 %**	**12 275 900**	**12 231 025**	**-44 875**	**-0,37 %**
Produits	***227 000***	***549 369***	***242,01 %***	***232 000***	***287 000***	***55 000***	***23,71 %***
Prélèvement sur les disponibilités	***617 700***	***-596 150***	***-96,51 %***	***87 000***	***-12 875***	***-99 875***	***-114,80 %***
Dotation du budget de l'État	**11 956 900**	**11 956 900**	**100,00 %**	**11 956 900**	**11 956 900**	**0**	**0,00 %**

Source : Sénat

Le budget 2018 est fixé à 12 231 025 €, soit une diminution de 0,4 % par rapport au budget 2017 et 2,7 % de plus que l'exécuté 2016.

2018 est une année de reprise de l'investissement après une forte réduction en 2017. Le budget d'investissement progresse de 24,1 % pour s'établir à 850 000 €, en raison notamment des travaux de rénovation de la fontaine Médicis, reportés des exercices précédents, et de la poursuite du programme d'abattage et de replantation d'arbres.

Du côté des dépenses de fonctionnement (11 381 025 €), le jardin poursuit la réduction de sa masse indiciaire (-3,1 % après -0,6 % en 2017 du fait de vacances de postes et du glissement-vieillesse-technicité négatif créé par le remplacement des départs à la retraite) qui permet une réduction des dépenses de fonctionnement (-1,8 %) par rapport au budget 2017, en dépit de la progression des honoraires liés aux opérations d'investissement (+235 % à 245 000€). Le poste « entretien, réparations, restauration » baisse également de 6,75 % (691 000 €).

Les principaux vecteurs d'évolution du budget de cette action sont les variations de ses deux composantes majeures : les rémunérations et les constructions. En 2018, les baisses enregistrées sur les rémunérations permettent de couvrir l'augmentation du poste « honoraires ».

La réserve de 150 000 € qui avait été créée dans le budget 2017 à l'instar de la pratique au sein de l'action Sénat en vue de couvrir d'éventuelles dépenses d'urgence (sécurité) n'est pas reconduite en 2018.

Les produits, qui étaient de 232 000 € au budget 2017, progressent de 23,7 % dans le budget 2018 (287 000 €) en raison de l'évolution favorable attendue des redevances domaniales versées par les 17 exploitants titulaires de concessions dans le Jardin du Luxembourg (augmentation de la part fixe).

ACTION n° 03 : Musée du Luxembourg

Crédits et exécution du budget de l'action « Musée du Luxembourg »

	Budget 2016	Exécuté 2016	Taux d'exécution	Budget 2017	Budget 2018	Variation 2018 / 2017 en valeur	Variation 2018 / 2017 en %
Charges de fonctionnement	**120 000**	**60 757**	*50,63 %*	**48 600**	**17 700**	**-30 900**	**-63,58 %**
60 Achats de biens et fournitures	1 000	0	NS	1 000		-1 000	-100,00 %
61 et 62 Services extérieurs	119 000	60 757	51,06 %	47 600	17 700	-29 900	-62,82 %
Dépenses d'investissement	**0**	**0**	**NS**	**85 000**	**150 000**	**65 000**	**NS**
Dont constructions	*0*	*0*	*NS*	*85 000*	*150 000*	*65 000*	*NS*
Dont installations	*0*	*0*	*NS*	*0*	*0*	*0*	*NS*
Total des dépenses des deux sections	**120 000**	**60 757**	**50,63 %**	**133 600**	**167 700**	**34 100**	**25,52 %**
Produits	**250 000**	**247 774**	**99,11 %**	**250 000**	**247 000**	**-3 000**	**-1,20 %**
Prélèvement sur les disponibilités	**-130 000**	**-187 017**	**143,86 %**	**-116 400**	**-79 300**	**37 100**	**-31,87 %**
Dotation du budget de l'État							

Source : Sénat

La gestion du Musée du Luxembourg a été confiée en 2010 à la Réunion des Musées nationaux (RMN) dans le cadre d'une délégation de service public.

Celle-ci verse une redevance d'exploitation fixe de 235 000 € (avec possibilité de part variable assise sur le chiffre d'affaires). S'y ajoutent divers remboursements au Sénat (TVA sur travaux, fluides), portant le total des recettes en 2016 à 247 000 €, montant reconduit dans le budget 2018.

En regard, les dépenses d'investissement engagées par le Sénat sont limitées : elles ont été nulles en exécution 2016 avant de retrouver dans le budget 2017 un rythme proche de 2015 (85 000 €) et d'augmenter encore dans le budget 2018 (150 000 €).

Les dépenses de fonctionnement consistent en travaux de gros et petit entretien et maintenance du système de sécurité incendie qui incombent au Sénat en vertu de son contrat avec la RMN, en dépenses de services extérieurs, en honoraires et en déplacements, pour 17 700 € dans le budget 2018, soit trois fois moins que l'année précédente.

Pour le Sénat, le budget du musée du Luxembourg est structurellement excédentaire sauf en cas de gros travaux incombant au propriétaire. Il a été excédentaire de 187 017 € en exécution 2016, 182 671 € en exécution 2015. L'excédent a été estimé à 116 400 € dans le budget 2017 et à 79 300 € dans le projet de budget pour 2018. Cet excédent vient atténuer à la marge le prélèvement sur disponibilités nécessaire à l'action Sénat.

Les perspectives

Le budget 2018 s'inscrit dans une perspective triennale glissante. Depuis 2015, chaque projet de budget est inscrit dans une perspective triennale comprenant l'année du projet et les deux suivantes. La période 2018-2020 reste marquée par la priorité accordée au programme d'investissement.

Les projections effectuées sur la période 2018-2020 reposent sur les hypothèses suivantes :

- le maintien de la dotation de l'État au niveau de 2012, ce qui, selon les estimations retenues pour l'inflation, signifiera en 2020 l'équivalent pour le Sénat d'une perte de recettes de 52 M€ par rapport au niveau atteint en 2012 ;
- l'absence de toute nouvelle revalorisation du point d'indice ;
- s'agissant de l'inflation, les chiffres arrêtés par le Gouvernement dans le programme de stabilité ont été retenus (soit 1,1 % en 2018, 1,4 % en 2019 et 1,5 % en 2020). Il est prévu que cet effet inflationniste soit absorbé par la poursuite d'une politique d'économie ;
- la poursuite du programme d'investissement en 2019 (22,5 M€) et 2020 (15,5 M€) ;

- le financement de la plus grande partie des travaux (85,5 M€ sur la période 2017-2020) par les prélèvements sur les disponibilités du Sénat qui pourrait atteindre sur 4 ans 78 M€, soit une consommation d'environ 57 % de la réserve ;
- l'évolution cyclique des dépenses de l'AGAS marquée par le rythme triennal des renouvellements du Sénat (avec un pic l'année du renouvellement et une moindre consommation les deux années suivantes) ;
- la poursuite de la baisse des dépenses de personnel sur un rythme modéré (par une maîtrise des effectifs, l'effet des départs à la retraite et l'extinction d'indemnités permettant d'absorber les conséquences sur la période des revalorisations du point d'indice de la fonction publique).

L'impact du non cumul des mandats sur l'évolution des pratiques parlementaires fera l'objet d'une évaluation à l'issue du renouvellement triennal du Sénat (septembre 2017).

Projections budgétaires triennales 2018-2020

en M€

Dépenses	2018	2019	2020
Investissement	28,0	22,5	15,5
Fonctionnement	323,2	323,0	325,6
Total des dépenses	351,2	345,5	341,1
Ressources			
Dotation de l'État	5,4	6,4	6,4
Produits	323,6	323,6	323,6
Prélèvement sur disponibilités	22,2	15,5	11,1
Total (en dépenses et en recettes)	**351,2**	**345,5**	**341,1**

Source : Sénat

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

En application de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, « *chaque société de programme conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette assemblée* ».

ACTION n° 01 : La Chaîne parlementaire – Assemblée nationale

Le budget établi pour 2018 par la société de programme « La Chaîne parlementaire – Assemblée nationale » (LCP-AN) prévoit une reconduction, pour le sixième exercice consécutif, de la dotation au même niveau en valeur, soit 16 641 162 €. Ce montant est celui retenu, pour la période 2016-2018, par le contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'Assemblée nationale et la chaîne. Il permettra, comme en 2017, de compenser en partie le déficit de 1,74 million d'euros généré en 2016 par la réalisation du programme de renouvellement de ses installations techniques rendu nécessaire par le passage à la haute définition (HD).

Selon les informations communiquées par la société, les dépenses à financer en 2018 ont été évaluées, au total, à **16 166 587 €**, en très légère hausse (+81 081 €, soit +0,50 %) par rapport au budget 2017. Elles se répartissent de la façon suivante :

Les **dépenses de fonctionnement** sont ramenées à 15 185 337 € en 2018, contre 15 310 506 € en 2017 (soit -0,82 %). Cette baisse tient surtout à celle des dépenses de **production interne** (-276 863 € à 7 081 754 €, soit -3,76 %), en particulier à la réduction des charges de production d'émissions couvrant des événements extérieurs, dites « hors plateau » (qui passent de 550 000 à 250 000 €).

En revanche, les dépenses de production externalisée (**achats de programmes**) s'établissent à 1 429 627 €, en progression de 133 277 € (+10,28 %) par rapport au budget 2017. Ces dépenses couvrent les achats de programmes au sens strict et les achats de droits de diffusion (ou part antenne). En revanche, les investissements en coproduction sont comptabilisés dans les dépenses d'investissement.

Les coûts **d'exploitation** hors TNT (diffusion ARKENA[19], SERTE, maintenance technique, etc.) s'accroissent de 145 252 € pour atteindre 1 250 000 € (+13,15 %) en raison, notamment, de la montée en puissance des frais d'exploitation du site Internet qui passent de 40 000 à 90 000 €).

Le montant prévisionnel pour 2018 des **charges relatives à la TNT**, à 3 149 195 €, est en diminution de 126 805 € par rapport à 2017 (-3,87 %), ce qui confirme la tendance à la baisse observée en 2016 (3 481 161 € contre 4 486 086 € en 2015) grâce à la réduction des coûts de diffusion consécutive au changement de multiplex.

Les crédits de **communication** s'établissent à 340 688 € (+4,86 % par rapport au budget 2017). Y sont compris les frais liés à la communication générale (60 000 €) et l'achat d'espaces de publicité (70 000 €).

Les dépenses liées **à l'administration et aux services généraux** incluent notamment les services extérieurs (loyers, honoraires…) et les impôts et taxes. A 1 851 373 €, elles sont en baisse de 0,73 % par rapport au budget 2017.

Les crédits **d'investissement** (981 250 €) connaissent la hausse la plus significative (+26,61 %) par rapport à 2017. Ils comprennent 600 000 € d'investissements de coproduction, 222 250 € d'investissements courants et 159 000 € consacrés à l'acquisition d'applications (média global).

Les **ressources propres** de la chaîne ont été évaluées en 2018 à 144 398 €, en baisse de 62 % par rapport au budget 2017 (380 000 €). Cette baisse ne s'explique que partiellement par la disparition de la subvention du Centre national du Livre au titre de la co-production, d'un montant de 70 000 € en 2017. Elles sont alimentées par des reversements de la société de programme Public Sénat (50 000 €), des produits financiers (30 000 €), une reprise sur provision d'exercices antérieurs (42 398 €), des ventes de droits sur les programmes (2 000 €) et divers produits de gestion courante (20 000 €).

[19] Prestataire de services médias regroupant Cognacq Jay Image et d'autres opérateurs européens.

ACTION n° 02 : Public Sénat

Le contrat d'objectifs et de moyens[20](COM) signé le 23 décembre 2015 pour la période 2016-2018 a fixé le montant de la dotation à Public Sénat pour ces trois années. Cette dotation finance 97 % du coût de la chaîne. Une diminution progressive est prévue (18 848 000 € en 2016, 18 246 000 € en 2017 et 18 046 000 € en 2018). La part de la subvention consacrée à l'investissement, après avoir fortement augmenté de 2015 (532 000 €) à 2016 (1 332 000 €) est en baisse sur les deux derniers exercices (1 130 000 € en 2017, 930 000 € en 2018). La subvention d'exploitation est stable en 2018 à 17 116 000 € (17 516 000 € en 2016 et 17 116 000 € en 2017).

La subvention d'investissement prévue par le contrat d'objectifs et de moyens comprend une dotation exceptionnelle, versée sur les trois exercices. Le surcroît de subvention d'investissement est consacré au passage de la chaîne en haute définition. Ce passage est intervenu dès l'été 2016 et a donc été financé plus tôt que prévu. Grâce à sa trésorerie, Public Sénat pu payer immédiatement les trois tranches 2016, 2017 et 2018. Dans le budget 2018, le budget d'investissement financé à hauteur de 930 000 € s'établit en réalité à 530 000 € compte tenu de la reprise des subventions à recevoir par Public Sénat au titre de la tranche haute définition déjà payée.

La subvention d'exploitation est stable à 17 116 000 €. En lien avec LCP-AN, qui partage le même canal de diffusion, les contrats de diffusion ont pu être renégociés en avril 2016 avec le nouveau multiplex SMR6. Le coût de la diffusion a décru sensiblement : 4,5 M€ en 2015, 3,7 M€ en 2016, 3,3 M € en 2017 reproduit à l'identique en 2018.

Principale dépense puisqu'il porte la masse salariale des personnels concourant à la fabrication des programmes diffusés (rédaction et personnels techniques), le coût de la grille est en très légère baisse (-0,5 %) à 11 M€. Les frais généraux sont stabilisés depuis 2016. Après une augmentation de 2,8 % en 2017, les dépenses de communication retrouvent leur niveau de 2016 (683 000 €), qui était élevé par rapport à 2015 (+24,4 %).

La chaîne continuera à supporter en 2018 la charge de l'emprunt de 750 000 € contracté en 2013 pour financer une partie des travaux du 20 rue de Vaugirard, dont les annuités de remboursement sont dégressives (117 000 € après 128 000 € en 2017 et 133 000 € en 2016).

Le bouclage budgétaire 2018 ne repose plus sur des prévisions d'augmentation des produits d'exploitation, qui sont pour cette même année anticipés à la baisse (534 000 € contre 647 000 € en 2016 et 652 000 € en 2017).

ENSEMBLE DES BUDGETS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Le tableau suivant récapitule les crédits demandés pour 2018 par l'Assemblée nationale et le Sénat :

					Variation 2018 / 2017	
(en €)	Réalisation 2015	Dotation 2016	Dotation 2017	Dotation 2018	en valeur absolue	en %
Dotation « Assemblée nationale »	**517 890 000**	**517 890 000**	**517 890 000**	**517 890 000**	**0**	**0,00 %**
Dotation « Sénat »	**323 584 600**	**323 584 600**	**323 584 600**	**323 584 400**	**0**	**0,00 %**
Action « Sénat »	311 627 700	311 627 700	311 627 700	311 627 700	0	0,00 %
Action « Jardin du Luxembourg »	11 956 900	11 956 900	11 956 900	11 956 900	0	0,00 %
Action « Musée du Luxembourg »	0	0	0	0	0	0,00 %
Dotation « La Chaîne parlementaire »	**35 489 162**	**35 489 162**	**34 887 162**	**34 687 162**	**-200 000**	**-0,57 %**
Action « LCP-AN »	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	0	0,00 %
Action « Public-Sénat »	18 848 000	18 848 000	18 246 000	18 046 000	-200 000	-1,10 %

[20] Ce COM comporte notamment un objectif « Renforcer les synergies avec LCP-AN », assorti d'un indicateur « part des dépenses mutualisées Public Sénat et LCP-AN ».

Le Président de la Commission

Christian BABUSIAUX

Les Questeurs de l'Assemblée nationale

Florian BACHELIER

Laurianne ROSSI

Thierry SOLÈRE

Les Questeurs du Sénat

Bernard SAUGEY

Dominique BAILLY

Jean-Léonce DUPONT

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La dotation budgétaire à prévoir dans le projet de loi de finances initiale pour 2018 s'élève à 11,719 M€, identique à celle de 2017 (hors travaux spécifiques de l'année 2017 liés à la tenue des élections présidentielle et législatives).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement, en baisse, s'élèvent à 10,016 M€ (10,144 M€ en 2017).

Le budget consacré aux membres est reconduit à l'identique. Les dépenses de personnel sont en diminution. Les seules dépenses en légère hausse sont les dépenses énergétiques, les frais de maintenance informatique et les frais de documentation liées à des abonnements à des bases de données internationales.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement, en augmentation, correspondent en particulier à des investissements informatiques et à la restauration de différents espaces du Conseil constitutionnel (salle de réunion et bureaux du troisième étage, une partie du grand salon), pour un montant de 1,703 M€ (1,575 M€ en 2017).

RÉPARTITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 ENTRE LES CINQ ACTIONS

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01 – Contrôle des normes	1 848 559	3 477 128	200 000	257 250	**5 782 938**
02 – Élections					
03 – Relations extérieures	513 621	683 486	420 831		**1 617 937**
04 – Entretien, travaux		322 895	184 750	1 265 771	**1 773 416**
05 – Frais généraux		1 803 931	561 297	179 710	**2 544 938**
Total	**2 362 180**	**6 287 440**	**1 366 878**	**1 702 731**	**11 719 229**

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les prévisions budgétaires pour l'année 2018 sont identiques aux sommes allouées pour l'exercice 2017.

LOYER

La somme allouée au budget 2017 s'élevait à 453 000 €(450 000 € pour le loyer et 3 000 € de charges d'ascenseurs, remboursées au propriétaire) La dépense réelle pour l'année 2016 s'est élevée à 439 970,69 € La dépense pour l'année 2017 sera légèrement supérieure compte tenu de l'augmentation indiciaire.

Depuis 2013, date de négociation du montant du loyer et de la signature d'un nouveau bail, le montant du loyer hors charges reste inférieur à 450.000 € alors qu'avant cette date il était supérieur à 520 000 €.

La somme demandée pour l'année 2018 est inchangée par rapport à celle demandée pour l'exercice 2017.

INDEMNITÉS DES MAGISTRATS ET COTISATIONS

La somme de 135 000 € demandée représente les prévisions permettant de couvrir l'ensemble des indemnités dues aux magistrats et des cotisations payées, hors indemnités des juges parlementaires, membres de la formation de jugement.

La somme demandée est identique à celle allouée pour l'exercice 2017.

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des postes est identique par rapport aux sommes allouées pour l'exercice 2017.

FRAIS DE JUSTICE

Une somme de 70 000 € est demandée compte tenu de l'activité de la commission d'instruction.

La commission d'instruction est saisie d'un dossier dans lequel deux anciens membres du Gouvernement sont mis en cause.

De nombreux actes et investigations sont en cours et donnent lieu à la taxation de frais de justice (auditions, expertises et autres actes).

FRAIS DE JUSTICE POUR LA TENUE D'UN OU PLUSIEURS PROCÈS

A ce jour la formation de jugement n'est saisie d'aucun dossier.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier en cours devant la commission d'instruction et dans l'éventualité d'un renvoi devant la formation de jugement, une audience serait à prévoir au cours de l'année 2018.

Il convient de maintenir la somme de 71 500 €, budgétée les années précédentes.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

L'exécution budgétaire pour le premier semestre 2017 s'est effectuée sans aléas, conformément aux prévisions budgétaires et aux sommes allouées.

Comme chaque année, l'excédent des sommes non utilisées sur l'exercice 2016 a été restitué au budget de l'État. Les économies réalisées sur le budget 2016 se sont élevées à la somme de 120 115,85 €, soit 14 % de la dotation globale allouée.

Il en sera de même pour l'exercice 2017 si des sommes n'étaient pas utilisées.